

POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS



PLAN CONCEPT

Préparé par le comité technique de l'écoterritoire
de la trame verte de l'Est.

Janvier 2007

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	2
1. À L'ORIGINE DU PLAN CONCEPT	3
1.1 LE FONDEMENT : LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS.....	3
1.2 L'ÉCOTERRITOIRE, UNE NOTION D'AVENIR.....	3
1.3 LES OBJECTIFS PROPRES À LA TRAME VERTE DE L'EST.....	4
1.4 LA COLLABORATION, UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA DÉMARCHE.....	5
2. MÉTHODOLOGIE	6
3. INVENTAIRE ET ANALYSE DU TERRITOIRE.....	8
3.1 LA ZONE D'ÉTUDE	8
3.2 LES COMPOSANTES « VERTES » D'INTÉRÊT.....	9
4. CONSTAT	27
5. CONCEPT	28
6. CONCLUSION	30
ANNEXE : LE PLAN D'ACTION	31
RÉFÉRENCES	45

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	LA LIMITE DE L'ÉCOTERRITOIRE	4
FIGURE 2.	LA ZONE D'ÉTUDE	8
FIGURE 3.	SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET TERRITOIRES PROTÉGÉS	11
FIGURE 4.	ESPACES VERTS	16
FIGURE 5.	TERRAINS INSTITUTIONNELS ET EMPRISES PUBLIQUES D'INTÉRÊT	23
FIGURE 6.	AXES DE CIRCULATION	26
FIGURE 7.	CONCEPT	29
FIGURE 8.	COULOIRS DE VERDURE POTENTIELS	44

1. À L'ORIGINE DU PLAN CONCEPT

1.1 LE FONDEMENT : LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

En 1992, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) a adopté un moratoire concernant l'acquisition d'espaces naturels sur l'île de Montréal. Dès lors, la perte de bois s'est établie à environ 75 hectares par année. Lorsque le moratoire a été levé en 2002, il ne restait plus que 1 600 hectares de surfaces boisées, dont 60 % présentaient un intérêt particulier.

Présentement, les aires protégées en milieux terrestres représentent un peu plus de 3 % de l'île de Montréal. Or, la Ville de Montréal vise à protéger 8 % de son territoire, dont 6 % en milieux terrestres – rives, bois, friches, champs et milieux humides.

Pour y arriver, la Ville de Montréal a adopté, le 14 décembre 2004, *la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (PPMVMN) qui, en vue d'augmenter les aires protégées, poursuit trois grands objectifs, en fonction de six grands axes et de trois secteurs d'intervention¹.

Les objectifs :

- *Maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal.*
- *Assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs existants et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes qui y sont présents.*
- *Favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie.*

Les axes d'intervention :

- *Une concertation relative à des écosystèmes viables.*
- *Un cadre réglementaire, des politiques et des actions municipales en appui à la protection des milieux naturels.*
- *Une gestion écologique des milieux naturels dans les parcs.*
- *Une stratégie d'intervention foncière et des programmes de soutien aux partenaires.*
- *Une participation des citoyens.*

Les secteurs d'intervention :

- Les milieux naturels dans les parcs existants.
- Les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique.
- Les écoterritoires.

1.2 L'ÉCOTERRITOIRE, UNE NOTION D'AVENIR

À la base de ce processus, la Ville de Montréal a déterminé 10 zones, appelées écoterritoires, où se concentrent les plus grands pôles de biodiversité de l'île. Il s'agit de larges territoires, grossièrement délimités et constituant un terreau fertile pour réaliser des projets de conservation et, du coup, offrir aux citoyens des occasions de proximité avec la nature.

¹ *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, décembre 2004, Ville de Montréal, p. 9-21.

Pour chaque écoterritoire et en concertation avec la population, la Ville propose de délimiter de nouveaux projets de conservation comprenant une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt écologique (sur le modèle de réseau écologique regroupant des zones noyaux, des zones tampons et des couloirs écologiques). L'adoption de la PPMVMN a pour but, non pas de faire cesser le développement urbain, mais bien de voir à mieux l'articuler en respectant les milieux naturels existants.

1.3 LES OBJECTIFS PROPRES À LA TRAME VERTE DE L'EST

Selon la PPMVMN, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles compte deux écoterritoires, soit : la coulée verte du ruisseau De Montigny et la trame verte de l'Est.

L'écoterritoire de la trame verte de l'Est, situé à l'extrémité est de l'arrondissement, englobe un très grand nombre de milieux naturels d'intérêt, tant sur le domaine privé que public, ainsi que de nombreux espaces verts de qualité tel que le définit la PPMVMN.

Les objectifs de conservation et d'aménagement de cet écoterritoire sont les suivants² :

- *Suppléer à la carence d'espaces naturels dans l'est de l'île de Montréal;*
- *Préserver la biodiversité en protégeant les quelques milieux naturels d'intérêt écologique encore présents;*
- *Maximiser la connexion et l'accessibilité des espaces naturels pour la population et la faune;*
- *Consolider les limites du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;*
- *Assurer une alimentation d'eau adéquate au ruisseau Pinel, à la coulée Grou et aux marais de tête ainsi qu'une eau de qualité;*
- *Conserver les bois le long de l'autoroute 40 comme protection antibruit et comme élément de qualité visuelle d'un milieu fortement industrialisé, qui constitue une porte d'entrée sur Montréal.*

Figure 1. La limite de l'écoterritoire



² Ibid., p. 30.

1.4 LA COLLABORATION, UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA DÉMARCHÉ

Les comités techniques

Dans cette optique, la Ville de Montréal a mis en place une démarche qui permet d'aborder la problématique particulière à chaque écoterritoire dans un esprit de collaboration et de concertation avec les partenaires et les citoyens.

C'est ainsi que les comités techniques ont vu le jour. Par leur existence, la Ville agit en amont du développement, amène toutes les parties à considérer la protection et la valorisation des milieux naturels de grande valeur écologique comme une valeur ajoutée aux projets immobiliers et concilie les valeurs et les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques qui y sont liés. L'ensemble des comités techniques est chapeauté par le Comité directeur de la PPMVMN. Ce dernier est composé, entre autres, de membres du comité exécutif et d'élus des arrondissements ou municipalités concernés.

Le comité technique de la trame verte de l'Est regroupe des représentants des services corporatifs de la Ville, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il s'active depuis plus deux ans à élaborer d'importants projets de conservation.

La participation des citoyens

Les travaux du comité technique ont permis d'élaborer la notion de « plan concept de l'écoterritoire » comme moyen concret de favoriser les discussions entre les citoyens, les représentants d'organismes environnementaux et les promoteurs. Cet outil, qui met en perspective l'ensemble du territoire, permettra d'aménager l'écoterritoire en tenant compte, d'une part, des projets de développement et, d'autre part, de la sauvegarde et de la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt. Il permettra aussi d'apprécier la grande valeur écologique et paysagère de ces milieux et de comprendre les conditions nécessaires à la viabilité des écosystèmes à protéger.

En résumé, le plan concept vise à faire de l'écoterritoire un projet rassembleur au sein de la collectivité.



2. MÉTHODOLOGIE

Le Groupe Rousseau Lefebvre, une firme multidisciplinaire en aménagement urbain et en architecture de paysage axée sur le développement durable, a été mandatée par la Ville de Montréal pour élaborer le plan concept de la trame verte de l'Est et orienter la mise en valeur des espaces verts et des milieux naturels de cet écoterritoire.

Le présent document, fruit d'un processus consultatif, s'inscrit dans la continuité du travail réalisé en mars 2006 par le Groupe Rousseau Lefebvre et coordonné par le comité technique de cet écoterritoire.

Visites du territoire, inventaires et analyses

Des visites excédant les limites de l'écoterritoire, des inventaires, puis l'analyse des lieux ont été réalisés. Cet approfondissement de la connaissance territoriale visait à :

- Comprendre les caractéristiques, la valeur et la fragilité des secteurs d'intérêt écologique;
- Découvrir le potentiel lié aux rives, aux cours d'eau et aux îles avoisinantes;
- Déterminer les problématiques urbanistiques de la pointe est de l'île.

Atelier consultatif

En préparation à un atelier consultatif, les citoyens et représentants d'organismes participants ont reçu un questionnaire à remplir. Par ce moyen, nous voulions amener chaque participant à développer son opinion et ses points de vue à l'égard dudit territoire. La compilation des résultats a servi de canevas aux discussions, à l'occasion de l'atelier qui s'est tenu à la fin de novembre 2005.

Après la présentation des objectifs de la PPMVMN et du portrait de l'écoterritoire, les participants ont échangé entre eux sur les enjeux. Le maintien du caractère champêtre est une préoccupation significative pour les représentants d'organismes. Ils ont également élaboré un scénario de développement durable pour l'écoterritoire et les recommandations suivantes :

- Protéger les 12 secteurs de biodiversité, consolider le parc-nature, protéger les ruisseaux existants et assurer leur alimentation, quitte à réduire la pression créée par les projets de développement sur l'écoterritoire;
- Augmenter l'accessibilité visuelle et physique à l'eau, valoriser les paysages, conserver pour la collectivité les terrains publics en rive et récupérer la partie publique des berges occupée par les riverains;
- Intégrer dans la trame verte de l'Est les éléments historiques et patrimoniaux existants;
- Améliorer le transport en commun, compléter les axes de circulation nord-sud, mettre en valeur le boulevard Gouin et créer des couloirs de circulation verts;
- Exploiter les potentiels écotouristiques du territoire pour donner un nouveau souffle au développement économique et redorer l'image du secteur chez les visiteurs afin de consolider l'attachement des citoyens à leur qualité de vie;
- Établir des partenariats avec les villes avoisinantes pour accéder aux îles périphériques.

Présentation du plan concept en consultation publique et dépôt du rapport préliminaire

Tous les commentaires émis pendant l'atelier consultatif ont été recueillis puis intégrés dans le document préliminaire, influençant ainsi les axes d'intervention proposés. À la séance de consultation publique qui s'est tenue en mars 2006, les citoyens se sont dits intéressés à ce que le travail amorcé se poursuive. Les citoyens qui étaient présents ont insisté sur les potentiels et la mise en valeur riveraine de leur écoterritoire.

Plan concept et rapport final

Le présent rapport contient les commentaires des participants de l'atelier ainsi que les orientations, les moyens et les conclusions du rapport préliminaire préparé par le consultant. Il livre également les recommandations formulées par les participants de la consultation publique de même que des précisions à l'égard des initiatives menées par l'arrondissement.

Dans sa forme actuelle, le plan concept se veut, non pas une fin en soi, mais plutôt un guide et un outil d'orientation permettant de faire des choix éclairés lors de la prise de décision.

Puisque le plan d'action en annexe de ce rapport ne tient compte ni des coûts de réalisation ni des efforts de négociation nécessaires, le plan concept représente un idéal qui précise toutes les interventions souhaitables pour répondre aux préoccupations exprimées.

3.1 LA ZONE D'ÉTUDE

Ces espaces constituent des facteurs déterminants pour la qualité de vie. Considérant la demande en construction résidentielle dans l'arrondissement, ces richesses doivent être consolidées et protégées afin de préserver la biodiversité et les paysages naturels et champêtres pour les bienfaits qu'en retirent les citoyens. Ceux-ci sont d'ailleurs des partenaires de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan concept de l'écoterritoire.

Figure 2. La zone d'étude



3.2 LES COMPOSANTES « VERTES » D'INTÉRÊT

Les composantes vertes, qui représentent un potentiel pour la trame verte de l'Est, sont :

- Les secteurs d'intérêt écologique (inventaire des milieux naturels d'intérêt) et les territoires protégés;
- Les espaces verts – parc-nature, parcs locaux, terrains vacants d'intérêt, golf, berges et îles;
- Les terrains institutionnels et les emprises publiques d'intérêt.

3.2.1 LES SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET LES TERRITOIRES PROTÉGÉS

Douze secteurs sur le territoire de la pointe est de l'île, situés en périphérie du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, paraissent particulièrement importants pour le maintien de la biodiversité, en raison de la présence de milieux naturels d'intérêts variés (bois, friche, milieu humide et ruisseau). Leur conservation permettrait d'augmenter la superficie des espaces naturels dans l'est de la ville et de consolider les limites du parc-nature. Quatre de ces secteurs sont en partie ou totalement protégés dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*.

La figure 3 localise ces secteurs.

SECTEUR 1 *Partie amont du ruisseau Pinel*

Malgré les perturbations qu'a connues ce site en raison de l'importance des travaux de remblayage en bordure du ruisseau Pinel, on y retrouve encore une mosaïque de milieux naturels d'intérêt. Celle-ci est constituée de marais et de marécages situés dans la plaine de débordement (littoral) du ruisseau Pinel, de rives partiellement boisées et d'espaces en friche limitrophes. Cette mosaïque de milieux est notamment propice à l'herpétofaune (amphibiens et reptiles) et à la faune ailée.

Une partie de ce secteur est protégée en vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et les propriétaires des terrains. Il s'agit de la zone centrale du site qui totalise 7,2 hectares et qui comprend les milieux humides les plus importants ainsi qu'une bande riveraine significative. De plus, la section la plus à l'est du cours d'eau (près du boulevard Saint-Jean-Baptiste) est la plus boisée du site et elle est zonée « parc » depuis quelques années.



SECTEUR 2 *Partie centre du ruisseau Pinel et les bois limitrophes*

Cette section du ruisseau Pinel se caractérise par des rives partiellement boisées et par la présence de marais dans les élargissements de son littoral. Les terrains adjacents au cours d'eau sont dominés par des friches herbacées et arbustives. Ces milieux naturels sont propices à l'herpétofaune (amphibiens et reptiles) et à la faune ailée.

Au nord du ruisseau Pinel se trouve une bande boisée longeant le boulevard Saint-Jean-Baptiste jusqu'au boulevard Gouin Est, un important espace en friche et un marécage. Cette bande boisée, qui est dominée par une frêne rouge jeune, est favorable au déplacement de la faune et à l'établissement



d'un lien récréatif. Ce secteur du ruisseau Pinel n'est pas accessible au public parce qu'il se situe sur des terrains institutionnels.

SECTEUR 3 *Faubourg Pointe-aux-Prairies*

La reconnaissance d'une zone de conservation sur ce site représente un exemple intéressant d'intégration d'un projet de développement immobilier à la protection de milieux naturels. Les 44 hectares visés par le développement comportent un ruisseau qui se déverse dans la rivière et un réseau de milieux humides constitué de marécages arborescents, servant d'habitat à une faune diversifiée. Afin de protéger ces éléments, la Ville de Montréal a proposé au promoteur la densification du projet domiciliaire par un échange de terrains et l'acquisition de 9,6 hectares. En conséquence, les bandes riveraines du ruisseau seront étendues à 30 m, les zones marécageuses seront préservées et un marais sera créé le long de la rivière des Prairies. Plus encore, comme la superficie protégée jouxte une emprise d'Hydro-Québec de 24 hectares, elle pourra être soustraite du développement par la création d'une servitude de conservation consentie par la société d'État.

Afin de mettre en valeur le potentiel du site, des travaux d'infrastructures, sous la responsabilité de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, seront entrepris en 2007 pour éloigner le boulevard Gouin Est de la rive, créant du même coup un lien vert entre le parc des Cageux, situé plus à l'ouest, et le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, à l'est. Enfin, un autre projet d'aménagement prévoit la création d'un ruisseau de dérivation avec des étangs dans le corridor de l'emprise électrique.



SECTEUR 4 *Espace humide dans l'emprise de la ligne de transport électrique, au nord de l'autoroute 40*

Cet espace résiduel au nord de l'autoroute 40 se caractérise par des terrains ouverts dans lesquels se trouvent des marais et des embranchements de ruisseaux provenant du bois de l'Héritage du parc-nature, au sud de l'autoroute. Ces milieux sont propices au rat musqué, à la faune ailée et à l'herpétofaune, de même qu'à la couleuvre brune, une espèce à statut précaire.

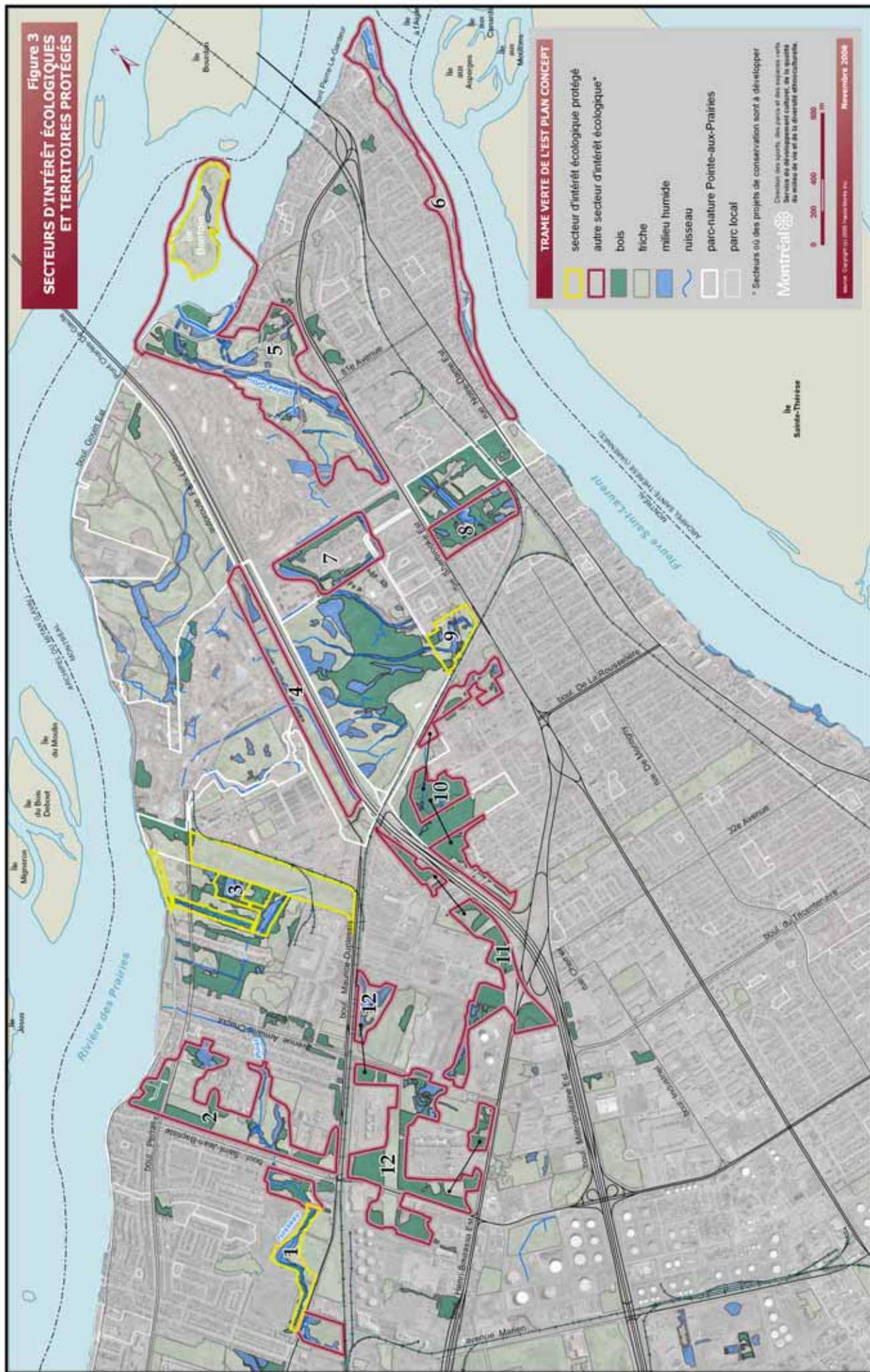
Le passage d'un gazoduc limite les aménagements possibles sur une largeur de 30 mètres. L'aménagement d'une piste cyclable est un exemple d'implantation possible.



SECTEUR 5 *Coulée Grou, parc Île Haynes et île Bonfoin*

Les terrains de ce secteur appartiennent principalement à la Ville. Le secteur est composé de quatre espaces verts de haut intérêt, soit : la coulée Grou, incluant le parc de la Coulée-Grou, le parc Gouin (Haynes), le parc Île Haynes et l'île Bonfoin.

Figure 3
SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUES
ET TERRITOIRES PROTÉGÉS



La coulée Grou (incluant le parc de la Coulée-Grou)

Cet espace ouvert se caractérise par une vaste coulée où circule un ruisseau avec une large plaine de débordement (le littoral). Les terrains limitrophes à ce cours d'eau sont recouverts essentiellement de prairies à phalaris roseau. Ce lieu est propice à la reproduction des poissons, de l'herpétofaune (amphibiens et reptiles), de la sauvagine et du rat musqué. Il est également fréquenté par le cerf de Virginie.

Cette coulée abrite les plus grandes populations de couleuvre brune connues sur l'île de Montréal. On retrouve en périphérie du cours d'eau quelques milieux humides (marais, marécages arbustifs et marécages arborescents) qui constituent des habitats d'intérêt pour la faune ailée et l'herpétofaune. Ces milieux sont concentrés dans la partie aval de la coulée. Le castor occupe un de ces marais. Les massifs forestiers sont plutôt rares et se concentrent à l'embouchure du cours d'eau. À cet endroit, ils se composent de frênaies rouges matures.

Ce cours d'eau est mal alimenté naturellement en eau et il a tendance à s'assécher en été, en bonne partie à cause de la rupture avec sa tête, située dans le secteur n° 8. Un apport d'eau en provenance de l'aqueduc est effectué sporadiquement pour corriger la situation. La base du ponceau de béton, situé sous le boulevard Gouin Est, est mal positionnée et limite la circulation des poissons entre la coulée Grou et la rivière des Prairies.

Un réseau de sentiers piétonniers et une piste cyclable traversent le parc sur sa longueur.

Parc Gouin (Haynes)

Cet espace est dominé par une prairie à phalaris roseau servant d'aire de nidification à la sauvagine. Il offre des vues panoramiques intéressantes sur les îles Haynes et Bonfoin.

La circulation piétonnière y est difficile en raison de l'absence de trottoirs le long du boulevard Gouin Est. La partie sud du parc comprend une plage de galets utilisée pour pêcher ou mettre les embarcations à l'eau.

Parc Île Haynes

L'île est peuplée en grande partie d'un bois mature et elle est peu aménagée. On y trouve des plantes rares dans le bois et dans le littoral du côté de la rivière des Prairies.

La plaine inondable au sud de l'île sert d'aire d'alimentation et de reproduction aux poissons, à l'herpétofaune et à la sauvagine.

Le parc est traversé par un sentier en poussière de pierre et en terre battue. Il n'y a ni mobilier ni signalisation pour guider les visiteurs. L'accès des piétons est difficile et risqué parce qu'il n'y a pas de trottoirs le long du boulevard Gouin Est.



Île Bonfoin

Située au confluent de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent, l'île Bonfoin a été acquise en 2005 par la Ville, conjointement avec Conservation de la nature. D'une superficie de près de 14 hectares, dont la moitié en zone inondable, l'île est dominée par une prairie fréquentée par plusieurs espèces de canards en période de migration. Elle sert également de lieu de nidification pour la sauvagine et de site de frai pour plusieurs espèces de poissons, dont le brochet et la perchaude.

Comme elle abrite des espèces floristiques rares, il n'est donc pas étonnant qu'elle ait déjà été désignée « réserve naturelle » par le gouvernement du Québec. À la suite de cette acquisition en copropriété indivise, l'île Bonfoin bénéficie d'une protection à perpétuité. L'île sera intégrée au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. La gestion de l'île est axée sur la conservation et l'accès y est contrôlé.



SECTEUR 6 La pointe est de l'Île de Montréal

La pointe est de l'île se situe au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies. Riche en paysages et en faune, ce lieu regroupe les parcs du Bout-de-l'Île et de la Pointe-aux-Trembles, le site de l'ancienne Marina Beaudoin (terrain municipal) et plusieurs terrains vacants.

Le littoral de ce secteur du fleuve a une grande valeur écologique. Il sert d'aires d'alimentation et de reproduction aux poissons, à l'herpétofaune et à la sauvagine.

La berge du côté de la rivière des Prairies présente des problèmes d'érosion causés par l'instabilité des sols et le courant.

Dans ce secteur linéaire, en contact continu avec le couloir fluvial, les vues sur les paysages bucoliques de l'archipel Sainte-Thérèse et d'autres ensembles d'îles plus en aval sont nombreuses. Les conditions nautiques sont adéquates pour la circulation sur l'eau.



SECTEUR 7 Complexe funéraire des Trembles (Cimetière Hawthorne-Dale)

Le cimetière, aménagé comme un jardin de style romantique, appartient à La Compagnie du Cimetière Mont-Royal. L'accès au cimetière est aussi l'entrée principale du parc-nature et la seule entrée véhiculaire de la partie sud.

Ce site comprend une série de milieux humides (marais et marécages) qui sont en lien avec les milieux humides du bois de l'Héritage du parc-nature et qui s'écoulent vers la coulée Grou. Ces milieux humides contribuent à l'alimentation en eau de la coulée Grou. Ils sont propices à l'herpétofaune et à la faune ailée. Le site est fréquenté par le cerf de Virginie.



SECTEUR 8 *La tête de la coulée Grou*

Ce secteur se caractérise par une mosaïque de milieux naturels diversifiés. On y trouve un ruisseau constituant la tête de la coulée Grou, des marais, des marécages arbustifs, des marécages arborescents, un bois dominé par des peupleraies à peuplier deltoïde et des friches. Ces milieux sont propices à l'herpétofaune, à la faune ailée et au cerf de Virginie.

Ce site permet d'avoir accès à des vues panoramiques spectaculaires sur les marais de la coulée Grou du parc-nature.

Le débit d'eau est très faible en été vers la coulée Grou à cause d'une connexion physique déficiente sous la rue Sherbrooke Est. L'eau stagne du côté sud de la rue en créant des étangs quasi permanents dans le parc-nature.



SECTEUR 9 *Espace naturel au sud du Bois-de-l'Héritage*

La Ville de Montréal a acquis en 2006 la portion du secteur appartenant au CN, ce qui permettra de remembrer les terrains pour créer des liens avec le parc-nature. Cet espace naturel est maintenant voué à la conservation.

Dominé par des champs et parsemé de petits massifs forestiers, on y retrouve en son centre un marais riche en espèces aquatiques et un bras de cours d'eau en lien avec le réseau de milieux humides du secteur du Bois-de-l'Héritage, dans le parc-nature. En raison de la mosaïque d'habitats, ce site est utilisé par le cerf de Virginie, la faune ailée et l'herpétofaune.



SECTEUR 10 *Bois de la Réparation et sanctuaire de la Réparation*

Une érablière à caryer centenaire de grand intérêt occupe la majorité de l'espace forestier, sur le pourtour du parc-nature. L'ensemble de la forêt mature (incluant la partie incluse dans le parc-nature) a été désigné écosystème forestier exceptionnel (EFE) par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Cet écosystème forestier abrite plusieurs espèces de plantes rares. Il est fréquenté par le cerf de Virginie et constitue un habitat de grand intérêt pour la faune ailée, notamment les rapaces.

Une partie de l'érablière est située sur le terrain du Sanctuaire de la Réparation, enclave privée et clôturée. Ce secteur comprend le petit parc municipal des Pins ainsi qu'une bande verte le long de l'autoroute, là où est localisée une ligne de transport électrique.



Les terrains en friche et les quelques milieux humides situés à l'ouest du chemin de fer, juste au nord de la rue Sherbrooke Est, présentent un intérêt pour le cerf de Virginie qui les utilise comme l'une de ses aires d'alimentation hivernale en périphérie du bois de la Réparation.

SECTEUR 11 Bois matures en bordure de l'autoroute 40

Ce secteur comprend des massifs boisés, variant de semi-matures à matures, représentés surtout par des érablières sucrières à caryer. Ces massifs abritent des plantes rares et ils constituent des sites potentiels de nidification pour les rapaces. On y retrouve une série de milieux humides enclavés entre le grand dépôt à neige et les citernes gazières.

Les massifs forestiers permettent une certaine protection antibruit et ils offrent une porte d'entrée verte à la ville. Ces massifs ne sont pas accessibles au public parce qu'ils sont enclavés entre l'autoroute 40 et une importante zone industrielle.



SECTEUR 12 Bois et milieux humides au sud du boulevard Maurice-Duplessis

Ce secteur se caractérise par la présence de plusieurs îlots boisés qui sont connectés entre eux par l'emprise électrique d'Hydro-Québec. Ces bois se composent de frênaies rouges jeunes et d'érablières sucrières à caryer d'âge variable. L'érablière sucrière à caryer centenaire située à l'intersection des boulevards Maurice-Duplessis et Saint-Jean-Baptiste est particulièrement riche en espèces floristiques. Elle abrite plusieurs espèces de plantes rares. D'autres petits massifs boisés situés le long du boulevard Henri-Bourassa Est complètent cette mosaïque forestière. Ils offrent un élément paysager intéressant à un milieu fortement urbanisé.



Ce secteur comprend un grand marécage arborescent localisé au nord du dépôt à neige ainsi qu'un réseau de plusieurs marécages (arbustifs et arborescents) dans un des bois au sud de l'emprise d'Hydro-Québec, à l'ouest du boulevard Armand-Chaput. Ces milieux sont propices à l'herpétofaune et à la faune ailée.

3.2.2 LES ESPACES VERTS

La figure 4 illustre les espaces verts.

PARC-NATURE DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies est évidemment l'espace vert le plus important de la trame verte de l'Est, en regard de sa biodiversité. Deuxième plus grand parc-nature de l'île de Montréal, il offre une grande variété de paysages – bois, marécages, champs en friche, îles et rivages –, abrite une faune et une flore riches et propose des activités « extensives » comme la randonnée, le cyclisme, l'observation de la faune et de la flore ou l'interprétation de la nature.

Actuellement d'une superficie de 261 hectares, le parc-nature comprend quatre secteurs : secteur de Rivière-des-Prairies, secteur du Bois-de-la-Réparation, secteur du Bois-de-l'Héritage et secteur du Fleuve. Ces quatre secteurs sont reconnus pour leurs nombreux milieux humides particulièrement riches, dont le principal est la chaîne de marais du secteur de Rivière-des-Prairies.

Le parc-nature présente un potentiel de développement intéressant, mais il demeure difficile d'y accéder. En effet, le parc est morcelé en plusieurs terrains par l'intrusion de terrains privés ou institutionnels en pourtour. Il est aussi mal desservi par le système routier et le transport en commun et la circulation des visiteurs entre les secteurs du parc est difficile en raison d'obstacles physiques comme le chemin de fer, le golf et l'autoroute 40. Enfin, son caractère riverain est sous-exploité en raison de la piètre qualité de l'eau, de la présence de courants importants, du fond irrégulier limitant les activités nautiques et l'accès à l'eau. Les rives sont aussi difficiles d'accès, notamment dans la partie nord où le boulevard Gouin Est constitue un obstacle important.

Il existe trois liens piétonniers entre les parties nord et sud du parc soit : le viaduc de la voie ferrée, le tunnel du golf et le boulevard Gouin Est, sous l'autoroute. Toutefois, seuls le viaduc et le boulevard Gouin Est sont présentement utilisables. Le bruit de l'autoroute nuit à la qualité de l'ambiance et à l'appréciation de l'expérience de détente qu'offre le parc-nature comme, par exemple, l'observation d'oiseaux. La visite de l'ensemble du parc à partir d'un seul point d'entrée demeure donc complexe et difficile, et la plupart des visiteurs se limitent à l'un ou l'autre des secteurs.



Le voisinage du golf, sur une bonne partie des limites du parc, représente un avantage certain pour le parc, car malgré la barrière physique qu'il constitue, le golf participe au paysage ouvert du secteur, augmente la biomasse autour du parc-nature, assure un plus grand territoire de circulation pour la faune et crée une zone tampon efficace autour du parc. L'usage du tunnel qui assure un lien nord-sud est actuellement réservé aux golfeurs.

Partie nord (le secteur de Rivière-des-Prairies)



- Partie bordée à l'ouest par la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal et entrecoupée par deux institutions et le terrain de golf.
- Secteur du parc accessible et accueillant avec deux entrées, aire de stationnement et pavillon d'accueil.
- Grande diversité de milieux naturels, terrestres (bois, champ, friche) et humides (marais), de même que des expériences spatiales variées.
- Berge non accessible et caractère riverain peu perçu malgré la proximité de l'eau, en raison de la présence du boulevard Gouin Est. Présence de cerfs.

Partie sud (comprend les secteurs du Bois-de-l'Héritage, du Bois-de-la-Réparation et du fleuve)

- Organisation spatiale variée avec trois secteurs présentant des caractéristiques biophysiques distinctes.
- Secteur du Bois-de-l'Héritage : point d'accueil de la partie sud, avec aire de stationnement et chalet. L'entrée se fait par le Complexe funéraire des Trembles (cimetière Hawthorne-Dale). Bien que le paysage romantique du cimetière-jardin profite au parc-nature, cette entrée prive le parc d'une identité propre sur l'artère publique. La signalisation est inadéquate et insuffisante. Présence de cerfs.
- Secteur du Bois-de-la-Réparation : secteur de bois matures ancestraux. Les visiteurs ont une vue sur la chapelle de la Réparation et son jardin clôturé. Ce secteur n'est pas accessible par véhicule, forçant les visiteurs à se stationner sur la rue ou au sanctuaire de la Réparation, puis à revenir sur leurs pas pour trouver l'accès piétonnier et cyclable du parc. Présence de cerfs.
- Secteur du Fleuve : séparé des deux autres secteurs par le Complexe funéraire des Trembles (cimetière Hawthorne-Dale) et la rue Sherbrooke Est et morcelé par le chemin de fer et la rue Notre-Dame Est, sans traverse sécuritaire à ces axes de circulation. La portion nord est essentiellement boisée et la portion sud est plutôt en champs. La portion sud est sommairement aménagée : elle comprend une aire de pique-nique et de repos en bordure du fleuve, à proximité de la représentation volumétrique de la maison Allen. Dans la partie sud-ouest de la portion sud, un gazoduc limite les aménagements sur une largeur de 100 m. Il n'existe aucune aire de stationnement et le stationnement sur rue y est restreint.

PARCS LOCAUX ET TERRAINS VACANTS D'INTÉRÊT

Les parcs locaux et les terrains vacants décrits ci-après ont été inventoriés et analysés en raison du potentiel qu'ils représentent pour l'écoterritoire. Ils sont soit regroupés selon les liens physiques qui peuvent être établis entre eux ou soit isolés selon les points de vue et les fenêtres qu'ils offrent sur la rivière ou le fleuve.

Parc du Cheval-Blanc, parc Saint-Joseph, église et cimetière Saint-Joseph et terrains voués à la construction résidentielle

Succession d'espaces situés hors de l'écoterritoire, intéressants pour la fenêtre sur la rivière, le contact avec le secteur patrimonial du village de Rivière-des-Prairies et le lien avec le ruisseau Pinel et le boulevard Maurice-Duplessis.

- Parc riverain du Cheval-Blanc : offre d'intéressantes vues panoramiques sur la zone d'eau vive de la rivière des Prairies et sur la partie sud-est de Laval. Engazonné avec quelques arbres et sans aménagement particulier pour accéder à la berge. Traversé par la piste cyclable Gouin.
- Parc Saint-Joseph : parc marqué par un important changement topographique. Le plateau supérieur offre des vues intéressantes sur la rivière. Un stationnement asphalté peut accueillir une vingtaine de voitures, à proximité du boulevard Gouin Est.



- Cimetière Saint-Joseph : situé au sud du boulevard Perras, en axe avec l'église du même nom. Il est entouré d'une belle rangée d'arbres feuillus matures et il est paré d'une allée centrale. Le cimetière et l'église constituent le cœur du vieux village de Rivière-des-Prairies.
- Terrains vacants : situés au sud du cimetière et destinés à la construction résidentielle. Ils représentent une possibilité de relier le boulevard Maurice-Duplessis à la rive.

Parc Perras/Voltaire, terrain boisé vacant sur le boulevard Perras, parc Pehr-Kalm, parc des Botanistes et parc Jean-Jacques-Rousseau et terrain vacant

La séquence spatiale que représente ce regroupement avec les espaces voisins constitue un potentiel intéressant pour la trame verte de l'Est.

- Parc Perras/Voltaire : bande de terrain étroite, engazonnée, sans arbre et sans équipement, qui relie les boulevards Perras et Gouin Est. Sans être en contact direct avec la rive, il offre une vue intéressante sur la rivière des Prairies.
- Terrain vacant au sud du boulevard Perras : partiellement boisé, en attente de développement.
- Parc Pehr-Kalm, parc des Botanistes et parc Jean-Jacques-Rousseau : séquence de parcs en continu, comprenant des plateaux sportifs, des aires de jeu et un jardin communautaire.
- Terrain vacant : dernier terrain de la séquence permettant de rejoindre le ruisseau Pinel. Voué à l'ensemble résidentiel du ruisseau Pinel.



Parc des Cageux

Parc municipal créé sur des remblais faits du roc d'excavation d'un chantier public. Directement sur la rivière, ses berges stériles en surplomb ne permettent pas l'accès à l'eau.

- Comprend un terrain de stationnement éclairé, en criblure de pierre, pour environ 40 voitures et des tables à pique-nique qui sont très utilisées. La piste cyclable Gouin y circule le long de la rivière. Flore essentiellement composée d'une jeune peupleraie. Manque de diversité. Fin du parcours du ruisseau Pinel qui se termine dans une dépression, sans rejoindre la rivière.



Parc Marcel-Léger

Situé hors de l'écoterritoire, entre la rue Notre-Dame et le fleuve.

- Comprend la maison Beaudry, bâtiment patrimonial rénové, implanté en rive et utilisé par la Ville à des fins culturelles.
- Contact direct avec le fleuve difficile parce que la friche en berge obstrue la vue sur l'eau.
- Une petite aire de stationnement en poussière de pierre y est aménagée près de la maison. Le stationnement sur les rues avoisinantes y est permis.
- Comprend un quai de bonne qualité dont les accès physique et visuel sont limités par l'important dénivelé de la berge et le massif arbustif qui le masque.



Parc Clémentine-de-la-Rousselière

Situé hors de l'écoterritoire, le parc constitue une large fenêtre sur le fleuve depuis la rue Notre-Dame et s'étend en rive vers l'ouest, derrière le CLSC.

- Équipé d'aménagements souvent désuets destinés à des terrains sportifs dont les clôtures masquent partiellement la vue sur le fleuve et séparent les usagers de l'eau.
- Fait présentement l'objet de l'élaboration d'un plan directeur.
- Comprend une rampe de mise à l'eau et une aire de stationnement en gravier.



CLUB DE GOLF DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Aménagé sur le site d'enfouissement de la station d'épuration des eaux usées, ce golf a permis une certaine réhabilitation de terrains contaminés. Bien que sa présence morcelle le parc-nature, il participe néanmoins à la création du paysage ouvert propre à la Pointe-aux-Prairies.

- Présentement exploité par une entreprise privée qui loue une portion des terrains municipaux zonés « parc », en vertu d'un bail emphytéotique.
- Aucune entente en vigueur avec le parc-nature, en tout temps ou saisonnière, pour un usage commun des espaces ou un droit de passage sur le site.
- Utilisation du tunnel sous l'autoroute 40 non autorisée, passage qui permettrait pourtant aux usagers du parc-nature de traverser du secteur nord au secteur sud.
- Aménagement de type « Link » (prairie de graminées) dans la partie sud, en harmonie avec le paysage voisin du parc de la Coulée-Grou.
- Aménagement non complété en bordure de l'autoroute 40, du côté sud.
- Projet immobilier inachevé.



BERGES ET ÎLES

La Direction des sports, des parcs et des espaces verts a confié à une consultante en écologie végétale et botanique le mandat de réaliser une étude visant à évaluer l'importance écologique des rives et à proposer des orientations sur les mesures à prendre pour en assurer une gestion adéquate.

L'intérêt écologique des rives a été clairement reconnu dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et dans son document complémentaire. Cependant, toutes les rives ne requièrent pas le même degré de protection et le même type de gestion. Si les sites les plus riches et les mieux préservés doivent être reconnus comme des aires protégées en vertu de lois provinciales en vue d'assurer le maintien de leurs caractéristiques naturelles, d'autres ont besoin d'être restaurés afin d'accroître notamment leur potentiel faunique.

Rampe de mise à l'eau de la 36^e Avenue, parc Bellerive/41^e Avenue et berges

Ce regroupement d'espaces verts, situés hors de l'écoterritoire mais en bordure du fleuve, offre un contact avec ce dernier et représente l'accès nautique le plus utilisé par les grosses embarcations.

- Rampe de mise à l'eau de la 36^e Avenue : aménagée à même une emprise de la ligne de transport électrique, en bordure du fleuve Saint-Laurent. Très utilisée. Les liaisons avec l'île Sainte-Thérèse semblent fréquentes. Comprend un vaste stationnement en gravier pour accueillir camions et remorques, mais sans autres services que des toilettes chimiques.
- Berges : partie publique des berges occupée par les riverains.



Les archipels du Mitan (Laval) et Sainte-Thérèse (Varennnes)

En plus d'être agréables à observer depuis les rives de l'écoterritoire, les nombreuses îles voisines offrent un point de vue unique sur Montréal. Longtemps utilisées à des fins de pacage, elles sont toujours à l'état de friche, avec des sections agricoles sur l'île Sainte-Thérèse.



- Archipel du Mitan : archipel à l'état naturel sans occupation humaine. Appartient à la Ville de Laval qui souhaite en protéger la valeur. Situé face à la partie nord du parc-nature, l'archipel contribue au panorama sur la rivière des Prairies. Son accès est compromis quand le débit de la rivière empêche la navigation.
- Archipel Sainte-Thérèse : vaste territoire agricole qui offre un potentiel écologique et archéologique. Grandement utilisé pour la pêche sportive. Parsemé de chalets illégaux, utilisés en saison estivale. Propriété en partie du ministère des Ressources naturelles, les îles sont situées sur le territoire de la Ville de Varennnes.

3.2.3 LES TERRAINS INSTITUTIONNELS ET LES EMPRISES PUBLIQUES D'INTÉRÊT

En plus du cimetière Hawthorne-Dale et du sanctuaire de la Réparation, de nombreuses institutions du territoire à l'étude sont localisées sur de vastes domaines aux caractéristiques écologiques intéressantes.

Ces terrains institutionnels, localisés sur la figure 5, représentent autant de possibilités d'écrans, de tampons ou de lieux de passage pour l'écoterritoire. Ils s'ajoutent et contribuent à la biomasse de l'île. Nous pensons, entre autres, aux institutions suivantes :

- Centre jeunesse Boscoville;
- Institut Philippe-Pinel;
- Centre d'accueil Cité des Prairies;
- Collège Saint-Jean-Vianney;
- Communauté religieuse les Recluses Missionnaires;
- Polyvalente de la Pointe-aux-Trembles.

Appartenant à des sociétés gouvernementales, religieuses ou privées, ces grands espaces d'intérêt ne voient toutefois pas leur avenir assuré puisque les propriétés pourraient éventuellement être vendues en partie ou en totalité à d'autres fins.

D'autres terrains (emprises publiques) sont identifiés sur la figure 5 pour l'intérêt qu'ils représentent dans le projet de mise en valeur de l'écoterritoire.

Ligne de transport électrique

- Axe important reliant le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies dans la partie ouest de l'écoterritoire.
- Présente une intéressante solution de rechange aux axes routiers pour relier les parties nord et sud du territoire.

Gazoduc TransQuébec et Maritimes Inc.

- Souterrain, ce gazoduc traverse le parc-nature sous les marais dans les secteurs de Rivière-des-Prairies et du Fleuve et longe la rue Damien-Gauthier.
- Nécessite le dégagement d'une emprise de 100 mètres.
- Ce gazoduc traverse la pointe de l'île du nord au sud.



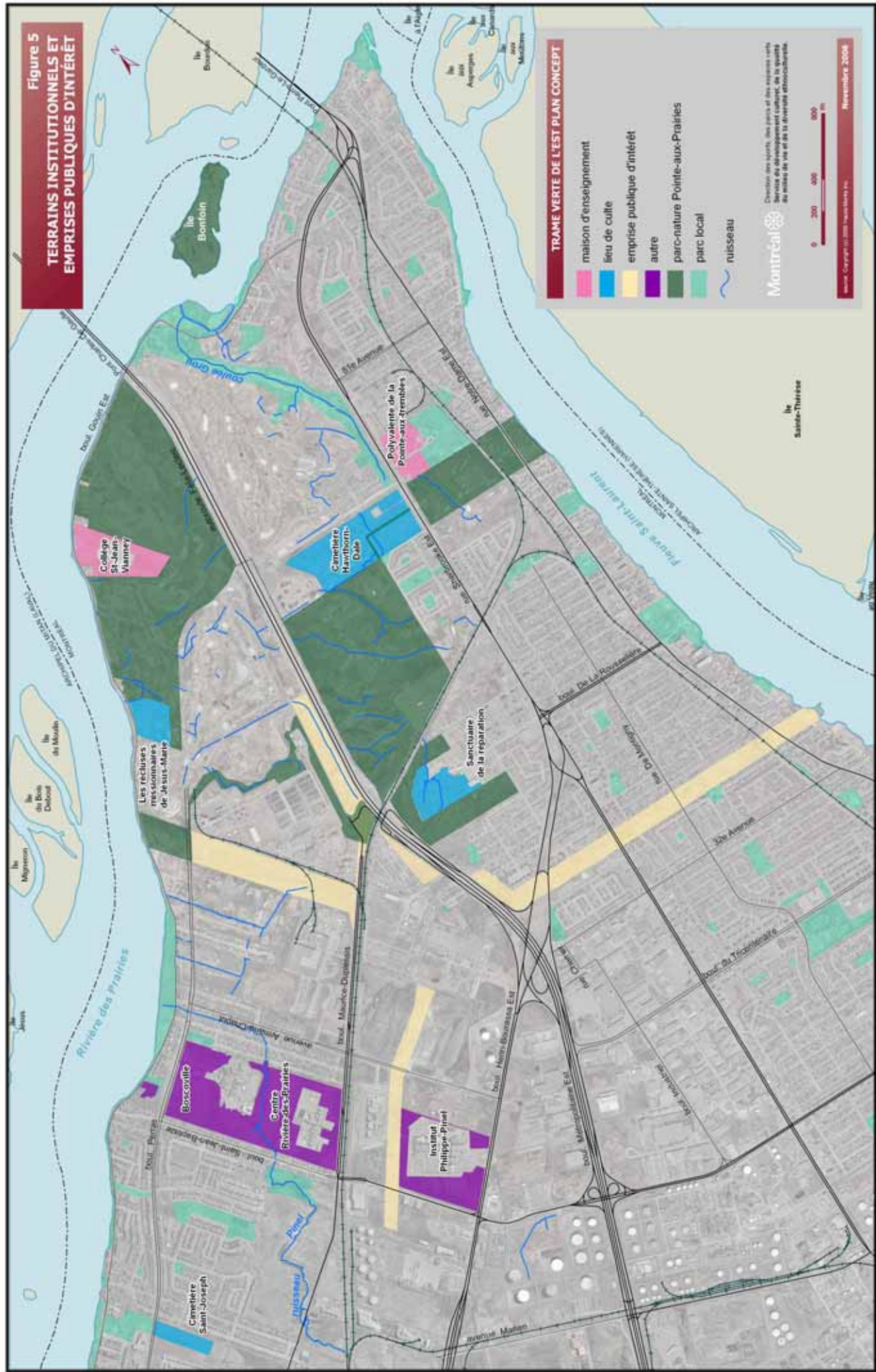
3.2.4 LES AXES DE CIRCULATION

Les automobiles et le transport en commun empruntent les grandes artères routières et l'autoroute, essentiellement axées est-ouest. À ce réseau véhiculaire s'ajoutent deux axes de pistes cyclables en été, l'un au nord et l'autre au sud. Le chemin de fer qui traverse le territoire ne dessert pas la population locale, et aucune ligne de train de banlieue n'est présentement opérationnelle dans ce secteur, bien que ce service soit prévu.

La trame de ce réseau de transport morcelle le territoire sans le desservir adéquatement. Le réseau est aussi une source importante de pollutions multiples.

La figure 6 illustre les principaux axes de circulation.

Figure 5
TERRAINS INSTITUTIONNELS ET
EMPRISES PUBLIQUES D'INTÉRÊT



RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier de l'est de l'île est caractérisé par l'absence d'un lien nord-sud. À l'exception des boulevards Saint-Jean-Baptiste (nord-sud), Henri-Bourassa (du nord-ouest au sud-est) et Gouin Est (en périphérie), il n'existe aucun lien automobile entre les deux entités que sont Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles. Cette caractéristique est due au déploiement historique des milieux de vie le long des berges et, plus tard, à la construction de l'autoroute 40. Par ailleurs, cette même autoroute et la rue Notre-Dame constituent les portes d'accès à l'est de l'île de Montréal.

Autoroute 40

- Voie majeure qui impose une brisure au territoire de l'est, une barrière physique et une source de bruit importante aux résidents et usagers du parc-nature, amplifiée par son revêtement de béton.
- Couloir d'accès à Montréal bordé d'espaces verts de qualité esthétique non homogène sur une distance d'environ 3 150 mètres.



Rue Sherbrooke Est

- Artère désuète dans sa portion est qui présente un paysage ouvert, hétéroclite et stérile.
- Emprise importante destinée exclusivement à l'automobile, très utilisée aux heures de pointe.
- Bordée de nombreux terrains vacants.
- Aucune voie cyclable n'y est aménagée malgré une largeur suffisante.
- Fait présentement l'objet d'un projet de réaménagement qui prévoit notamment un reverdissement important et un carrefour giratoire à l'intersection de la rue Notre-Dame.



Rue Notre-Dame Est

- Artère plus densément bâtie, bordée d'une piste cyclable en chaussée partagée sur une bonne partie de son tronçon est.
- Contrairement aux sections de la rue Notre-Dame plus à l'ouest, le tronçon situé sur le territoire étudié est relativement éloigné du fleuve et de nombreuses constructions empêchent le contact visuel et physique avec l'eau.
- Route patrimoniale et panoramique.



Boulevard Gouin Est

- Route patrimoniale et panoramique particulière sur l'île de Montréal à cause du caractère campagnard de son parcours. Le temps semble s'y être arrêté, permettant d'apprécier des environnements anciens et plusieurs points d'intérêt le long de la route.
- Souvent en étroite relation avec la rive, la chaussée est désuète par sections, et son rail de sécurité constitue parfois une barrière importante privant les usagers du parc-nature d'un accès à la rive.



Un réseau de fils aériens le long de la route crée une pollution visuelle. L'implantation des poteaux à même la piste cyclable rend celle-ci dangereuse par endroit.

- La vitesse de circulation élevée et l'absence de trottoirs ou de surlargeurs du pavage rendent la marche risquée.

RÉSEAU FERROVIAIRE

Ce réseau n'est actuellement pas très utilisé. Un projet de train de banlieue pour relier la rive nord au centre-ville de Montréal est à l'étude.

- Voie ferroviaire qui entre sur l'île parallèlement à la rue Notre-Dame Est pour se diviser en deux tronçons, nord et sud, à la hauteur du parc-nature.
- Le tronçon sud est actuellement inutilisé quoique le rail d'acier soit en place; le tronçon nord est modérément utilisé et serait emprunté par un éventuel train de banlieue.
- Le projet de train de banlieue prévoit l'aménagement d'une gare sur le territoire. Trois sites de l'écoterritoire furent à l'étude en 2006 : deux de ces sites ont été retenus. L'un d'entre eux, situé sur la rue Sherbrooke Est, est en relation directe avec le parc-nature.

RÉSEAU CYCLABLE

Le périmètre de l'écoterritoire est bien desservi par la piste cyclable malgré le piètre état et le manque d'homogénéité de cette dernière. Par contre, le réseau est incomplet puisque les pistes ne pénètrent pas dans tous les quartiers.

- Absence de voies utilitaires. L'essentiel du réseau de promenade est concentré le long du boulevard Gouin Est, de la rue Notre-Dame Est et dans le parc-nature.
- Il n'existe aucune piste en bordure des principaux axes routiers desservant le centre du territoire.
- Un tronçon nauséabond fait passer les usagers près de la station d'épuration des eaux usées de Montréal et fait vivre une expérience peu agréable.
- Sécurité parfois précaire en bordure du boulevard Gouin Est.



4. CONSTAT

En vue d'élaborer le concept de la trame verte de l'Est, voici en résumé l'analyse des potentiels et contraintes des composantes « vertes » d'intérêt (secteurs d'intérêt écologique, territoires protégés, espaces verts, terrains institutionnels et emprises publiques) et du tissu urbain du territoire à l'étude :

- Le **parc-nature** est le deuxième plus grand de Montréal. Il offre une grande biodiversité grâce à sa variété de milieux naturels. Morcelé par le réseau routier et ferroviaire, et par le Collège St-Jean-Vianney, on y accède difficilement par la rue Sherbrooke Est. Bien que l'accès à la partie nord du parc soit plus aisée, l'accès à la rivière, à partir du parc, y est plus difficile étant donné la voie de circulation (boulevard Gouin Est). L'acquisition récente de l'île Bonfoin démontre qu'il est possible de consolider davantage le parc-nature.
- Le **caractère insulaire** du territoire est très perceptible, mais les accès visuels et physiques sur la rivière et le fleuve sont jugés insuffisants par les citoyens. L'eau et les nombreuses îles qui composent les paysages riverains panoramiques doivent être mises en valeur afin d'en préserver la beauté et l'atmosphère apaisante qui se dégagent de ces lieux.
- Le cœur du territoire est marqué par la présence de ruisseaux et de **milieux humides d'intérêt écologique** de très grande valeur. Leur alimentation en eau est souvent déficiente, fragilisant les écosystèmes qui y sont installés.
- La **qualité de l'eau** est parfois de mauvaise à insalubre à des endroits précis du fleuve et de la rivière.
- L'arrondissement représente un **marché intéressant pour les promoteurs immobiliers** en raison, d'une part, des quelque 300 hectares dévolus à la construction résidentielle tel que spécifié dans le Plan d'urbanisme et, d'autres parts, par la présence des nombreux terrains vacants qui sont destinés au développement urbain et celle des nombreuses institutions possédant de grands terrains. Or ces terrains, qui offrent un intérêt écologique, contribuent à la biomasse et à la qualité du territoire en servant de zones tampons pour protéger les milieux naturels de grande valeur écologique ou de couloirs de circulation pour la faune qui y habite. Leur pérennité pourrait être fragilisée par les pressions du marché immobilier. L'équilibre entre la protection des milieux naturels et la construction immobilière est souhaitable pour la viabilité de l'écoterritoire.
- Les grandes artères de transport, fort achalandées, et les milieux industriels lourds ont un impact négatif sur **l'image du territoire** car ils sont une source de pollution visuelle et sonore importante. Par conséquent, ils influencent la qualité de vie globale du territoire et ils ont un impact négatif pour les gens qui ne font que passer à travers l'écoterritoire.
- L'est de l'île est composé de **deux milieux de vie distincts**, soit les secteurs de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles. Ce phénomène historique est aujourd'hui confirmé par la brisure de l'autoroute 40 et la rareté des liens nord-sud. Chacune de ces deux entités est en relation avec une moitié du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Dans le secteur de Pointe-aux-Trembles, des quartiers densément peuplés sont en étroite relation avec le parc-nature, alors que dans le secteur de Rivière-des-Prairies, les quartiers sont moins denses et continuent de se développer vers le parc-nature.

5. CONCEPT

Le **concept** constitue l'armature de la trame verte de l'Est et permet d'identifier certaines clefs de succès parmi l'ensemble des interventions proposées au plan d'action en annexe. Illustré à la figure 7 et développé sous la thématique « nature-eau », le concept propose les principaux objets de collaboration à développer dans la mise en place d'un partenariat parmi les différentes instances de la Ville, les groupes environnementaux, les regroupements de gens d'affaires et de nombreuses autres associations de citoyens et organismes.

Ces conditions gagnantes permettent de concrétiser les objectifs de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* et ceux en rapport avec cet écoterritoire.

Consolider les pôles écologiques

Les trois pôles écologiques forment ensemble le cœur de la trame verte de l'Est. Il s'agit des principaux points d'attrait dans l'est de l'agglomération pour la pratique d'activités de plein air et de contemplation de la nature. Cette richesse repose d'abord sur des foyers de biodiversité dont dépendent les écosystèmes de ce parc-nature inachevé. Une priorité doit être accordée à la constitution de certaines zones tampon et à l'intégration de composantes naturelles particulièrement riches sur son pourtour. En plus de tirer profit du plein potentiel de mise en valeur des milieux naturels, il importe de s'assurer qu'au terme de l'urbanisation de l'arrondissement, la capacité de support de ce parc demeurera en adéquation avec une fréquentation accrue.

Constituer des corridors verts et bleus

Deux corridors verts sont proposés afin de rattacher les zones en développement limitrophes du ruisseau Pinel et de la coulée Grou aux trois pôles écologiques. En créant de tels parcs linéaires, on permet de maximiser la portée du parc-nature en terme de retombées sur la qualité de vie des citoyens et de multiplier les points d'entrée dans la trame verte de l'Est. Ces nouveaux cheminements récréatifs offrent également de nouvelles opportunités pour tous les usagers du parc.

Les rives du Bout de l'île de Montréal constituent une richesse insoupçonnée et leur mise en valeur répond à l'un des points forts des préoccupations soulevées par les citoyens. Cette mise en valeur repose sur une protection des berges de grande valeur écologique et des installations récréatives permettant une réappropriation des cours d'eau.

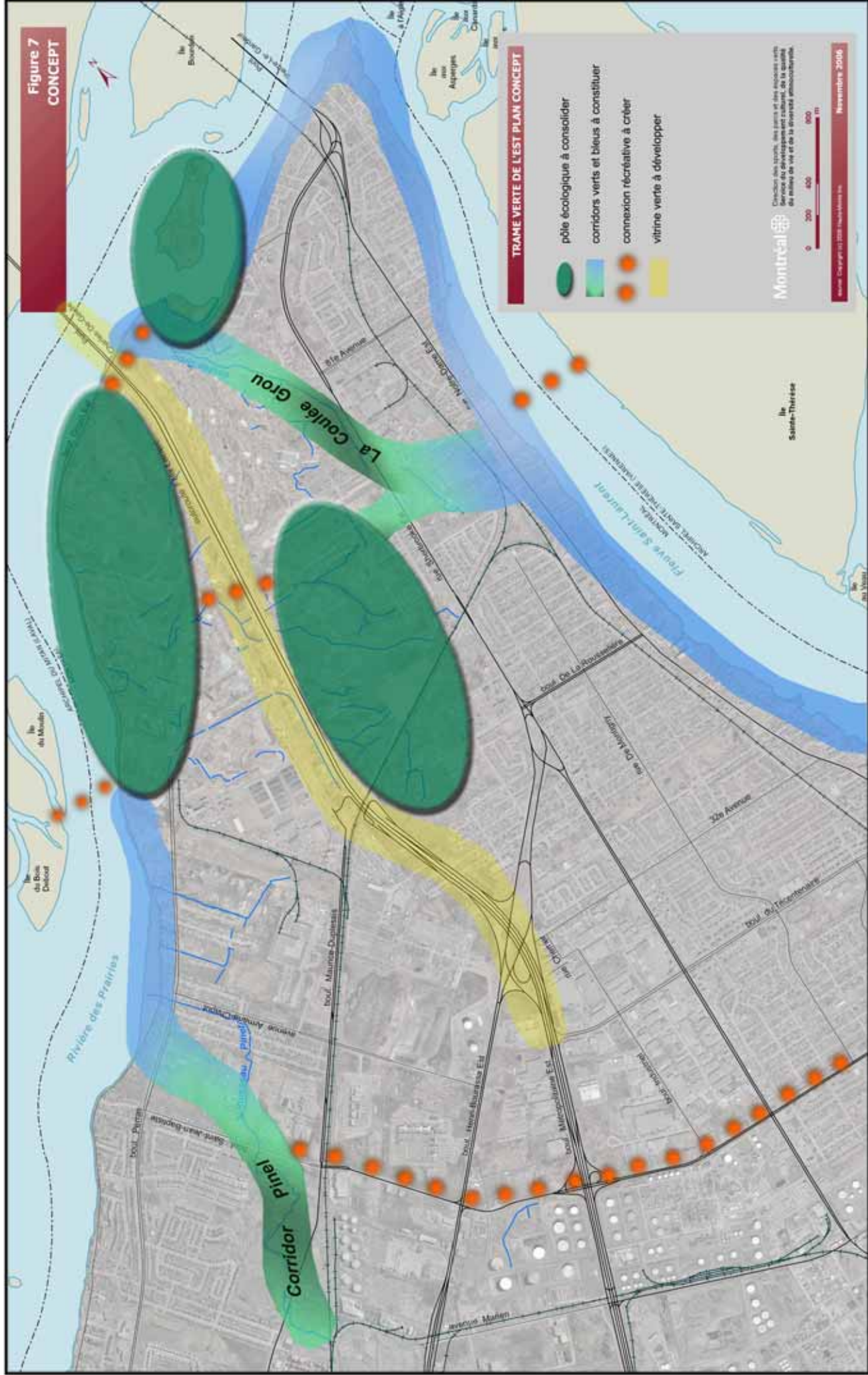
Développer une vitrine verte

Les consultations menées dans le cadre de l'élaboration de ce document ont permis de constater le sentiment de fierté ressenti par la population de l'arrondissement face à la qualité de vie méconnue que procure le territoire à l'extrémité est de l'île. La porte d'entrée dans l'agglomération depuis le pont Charles-De Gaulle bénéficie actuellement d'un couvert forestier presque ininterrompu sur plusieurs kilomètres. Cela constitue un axe fort dans la volonté de doter ce territoire d'une image de qualité et ne pas être associé uniquement à l'industrie pétrolière et autres sources de nuisances. Il y a donc lieu de protéger et de consolider cette vitrine.

Renforcer les connexions entre les lieux d'intérêt

La géographie presque insulaire et l'urbanisation à la pièce de ce territoire ont occasionné un fractionnement et des barrières qui limitent les déplacements, particulièrement dans l'axe nord-sud. La constitution de la trame verte de l'Est prévoit des initiatives qui permettent de franchir ces obstacles. En milieux terrestres, les obstacles sont principalement constitués de voies artérielles ; des mesures doivent donc être prises pour permettre le passage sécuritaire des usagers d'une composante de la trame verte à une autre. Les cours d'eau posent un autre type de défi car la mise en service et l'opération de navettes exigent un financement récurrent difficile à perpétuer d'année en année.

Figure 7
CONCEPT



6. CONCLUSION

La trame verte de l'Est représente plus qu'un simple projet de conservation. En intégrant la dimension du développement à la protection du territoire, il est conforme à la démarche de planification écosystémique de la régénération des villes, qui associe l'activité humaine et l'économie aux questions sociales et à l'environnement. Ainsi, en augmentant la superficie de milieux naturels protégés, en assurant leur pérennité et en les intégrant aux milieux de vie en devenir, la trame verte de l'Est peut être qualifiée de véritable projet de développement durable. C'est pourquoi le concept proposé excède les simples limites de l'écoterritoire et vient rejoindre les quartiers résidentiels et leurs occupants, leur procurant du coup un accès privilégié à la nature. L'Homme, le citoyen montréalais, est placé au cœur de cet ensemble écologique et en retire un bienfait immédiat et direct.

Sachant que l'est de l'île possède une quantité importante de terrains ouverts destinés à la construction et que plusieurs de ces terrains recèlent des milieux naturels d'intérêt, notre défi principal, avec le concept de la trame verte de l'Est, est d'harmoniser le développement urbain avec la protection des milieux naturels et de mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation des corridors. Ainsi, les nouveaux milieux de vie qui apparaîtront sur ce territoire montréalais pourront être cités comme autant d'exemples de réussite en matière de planification et d'intégration de la nature.

Pour mettre en place un projet de cette envergure, la Ville de Montréal doit s'associer à des partenaires qui croient au projet, sensibiliser toutes les personnes concernées au bien-fondé de la trame verte de l'Est en mettant l'accent sur la valeur ajoutée que celle-ci représente, désigner des porteurs de dossier et travailler en étroite collaboration avec ces derniers. De plus, les équipes de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles doivent être proactives et rester à l'affût d'occasions facilitant la mise en place de la trame verte de l'Est, consolidant les espaces existants et protégeant les milieux naturels d'intérêt.

Selon Kevin Lynch, une sommité en urbanisme et auteur de *A Theory of Good City Form* : « Les gens et leurs villes sont des phénomènes aussi naturels que les arbres, les ruisseaux, les nids et les sentiers. Il est essentiel que nous en venions à nous percevoir comme une partie intégrante de la communauté de vie tout entière. »

Et tel que le préconisent les auteurs de *Régénération*³ : « C'est seulement en reconnaissant que la ville fait partie de la nature que nous pourrions commencer à panser ses blessures, à corriger ses défauts et à l'aménager de façon qu'elle soit durable afin de pourvoir à nos besoins tout en la préservant pour les générations futures. »

En intégrant les préoccupations environnementales, économiques et sociales, le projet de la trame verte de l'Est représente une occasion pour la Ville de Montréal de créer une véritable collectivité durable.

³ *Régénération – Le secteur riverain de Toronto et la ville durable : rapport final*, 1992, Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto.

E – COULOIR DU PROJET 89^E et 94^E AVENUES

Relie la partie est du secteur naturel no 12 à l'écoterritoire via le parc des Cageux, les secteurs A-B-C du projet du Faubourg Pointe-aux-Prairies, la bande de terrain à l'est puis à l'ouest de l'avenue Armand-Chaput et la partie est boisée du parc industriel (2 020 mètres).

Le plan d'ensemble du projet résidentiel 89^e et 94^e Avenues a permis de préserver plusieurs espaces sensibles qui formeront une boucle au cœur du projet immobilier donnant accès à la berge de la rivière et à l'écoterritoire.

Interventions proposées

- Réaliser les aménagements proposés dans le concept sommaire d'aménagement de la zone de conservation appartenant à la Ville.
- Créer un lien cyclable vers l'ouest afin de rejoindre le futur parc du Ruisseau-Pinel via le boulevard Maurice-Duplessis.



F – COULOIR D'HYDRO-QUÉBEC

Relie l'écoterritoire au fleuve Saint-Laurent et à la rivière des Prairies via l'extension est du parc des Cageux, l'emprise de la ligne de transport électrique, le boulevard Maurice-Duplessis vers le quartier de Pointe-aux-Trembles, le secteur du Bois-de-la-Réparation du parc-nature, la ligne HQ et le boisé au sud de l'autoroute 40, la 40^e Avenue, les terrains adjacents au côté sud du boulevard Henri-Bourassa Est et la ligne HQ jusqu'à la rampe de la 36^e Avenue (5 070 mètres).

Ce couloir représenterait le seul lien nord-sud avec le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Interventions proposées

- Évaluer le moyen de traverser le boulevard Henri-Bourassa Est, en surplomb à cet endroit, pour rejoindre la 40^e Avenue.
- Relocaliser, dans la partie située au nord du boulevard Maurice-Duplessis, le tronçon de la piste cyclable qui passe actuellement sur le terrain de la station d'épuration des eaux usées.
- Traiter de façon plus écologique l'emprise nord de la ligne HQ et inclure l'implantation du canal d'évacuation reliant les marécages existants au marais proposé en aval, dans le couloir E.
- Implanter un sentier multifonctionnel dans l'emprise sud. Une attention particulière devra être accordée pour traverser plusieurs artères de ce tronçon.



Annexe

Le plan d'action

Le présent plan d'action propose une série d'interventions, dont certaines sont complémentaires au plan concept en vue de créer la trame verte de l'Est idéale. Bien que les pistes de mises en œuvre qui y sont proposées ne pourront être toutes réalisées, soit par l'absence d'opportunité ou soit par le contexte socioéconomique prévalant au moment de la prise de décision, elles méritent tout de même d'être mentionnées afin de profiter de toutes les occasions qui se présenteront au fil des ans dans les 5 domaines suivants :

- 1- **Conserver les milieux naturels d'intérêt ;**
- 2- **Agrandir le territoire du parc-nature et améliorer son accessibilité;**
- 3- **Renforcer la vocation verte de la porte d'entrée de l'Île de Montréal;**
- 4- **Favoriser les liens visuels et physiques avec le fleuve, la rivière et les îles;**
- 5- **Relier les composantes « vertes » par des couloirs afin de créer un réseau continu de verdure.**

1 – CONSERVER LES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT

Cette intégration n'élimine pas la nécessité, au besoin, de restreindre ou même d'éliminer la fréquentation humaine de certaines sections des milieux naturels si celles-ci sont trop fragiles par rapport à la protection de la faune et de la flore présentes. Cette restriction pourrait s'appliquer de manière permanente, temporaire ou saisonnière selon la situation.

Pistes de mise en œuvre

▪ **Établir des mesures de protection et de mitigation** de manière concertée par la Ville, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le promoteur pour préserver et mettre en valeur des secteurs d'intérêt écologique localisés sur des terrains voués au développement immobilier. Le **processus de planification concertée** vise à explorer avec le promoteur une convergence d'intérêts. Il s'agit de créer un contexte favorable au dénouement des affrontements que suscite l'opposition conservation-exploitation du territoire. Le défi est d'inventer un milieu de vie de qualité, composé d'un projet immobilier qui soit viable financièrement et qui s'intègre dans un projet de conservation qui, lui, demeure viable écologiquement.

▪ **Adopter des règlements d'urbanisme particuliers pour ces secteurs de développement** afin de respecter ces mesures de préservation.

2 – AGRANDIR LE PARC-NATURE ET AMÉLIORER SON ACCESSIBILITÉ

Le parc-nature étant le cœur de l'écoterritoire, il devient vital de consolider ses limites pour protéger ses secteurs plus fragiles et répondre aux besoins des différentes activités que les parcs-nature proposent à la population montréalaise. Il faudrait prévoir l'annexion au parc-nature de certains espaces mitoyens présentant un intérêt écologique élevé afin d'assurer leur préservation et leur mise en valeur.

Par ailleurs, les entrées du parc-nature et les liens entre ses différents secteurs doivent être revus et corrigés pour assurer une plus grande accessibilité. Cette mise en réseau pourrait être comparée à une main dont le parc-nature constituerait la paume et dont les ramifications seraient les doigts.

Pistes de mise en œuvre

- **Annexer au parc-nature la zone de conservation du secteur situé entre la 89^e Avenue et la 94^e Avenue**, soit un total de 9,6 hectares. Aménager un espace riverain d'intérêt à cet endroit ainsi qu'un accès à l'eau.
- **Prendre entente avec Hydro-Québec pour préserver la bande de terrains marécageux le long de l'autoroute 40** et y créer un passage est-ouest menant vers le pont de la voie ferrée.
- **Poursuivre les aménagements dans les parcs** suivants pour mettre en valeur leurs attraits et construire des liens d'accès au parc-nature.

Parc Île Haynes :

- Contrôler la circulation des usagers, surtout dans l'île, afin de préserver les secteurs fragiles.

Coulée Grou :

- Prendre les mesures nécessaires pour protéger les marais de tête de la coulée Grou et assurer leur alimentation continue en eau.
- Favoriser un accueil et un accès sécuritaires et respectueux du milieu dans le secteur aval de la coulée Grou et dans les environs de l'île Haynes.
- Redéfinir les critères d'implantation et de construction des projets immobiliers prévus dans le secteur pour créer des quartiers résidentiels plus écologiques et protéger la zone humide existante.
- Profiter des travaux de réaménagement de la rue Sherbrooke Est pour assurer un lien hydrique opérationnel entre le marais de tête de la coulée, situé dans le secteur du Fleuve du parc-nature, et le reste de la coulée.

Parc Gouin

- Implanter les mesures nécessaires pour réduire les risques d'accidents et assurer la sécurité des piétons et des cyclistes sur le boulevard Gouin Est et offrir des points d'observation.
- Aménager un accès balisé à l'eau dans la partie sud du parc et permettre la pratique d'activités aquatiques compatibles avec la protection des milieux naturels lorsque la qualité de l'eau sera adéquate.
- Mettre en valeur le monument commémorant la bataille de la coulée Grou.

Parc Île Haynes

- Baliser la circulation des usagers afin de préserver les secteurs fragiles.
- Mettre en place du mobilier et compléter le réseau de sentiers afin de désenclaver le parc et de le mettre en lien avec le réseau du parc-nature.
- Nettoyer et entretenir les zones d'accès public.

▪ **Appliquer le plan de gestion de l'île Bonfoin élaboré par la Ville en collaboration avec l'organisme Conservation de la nature—Québec.**

- Nettoyer et entretenir les zones d'accès public.
- Permettre un accès contrôlé et saisonnier à l'île pour protéger la sauvagine et les végétaux en période critique.
- Prévoir des infrastructures pour orienter et faciliter les déplacements sur l'île, tout en protégeant le milieu naturel.
- Voir les possibilités d'implanter, aux endroits stratégiques de l'île, un système de webcaméras reliées à des moniteurs dans les chalets d'accueil du parc-nature pour permettre aux visiteurs de contempler le spectacle de la nature quand le site ne leur sera pas accessible.

▪ **Requalifier l'espace naturel situé au sud du secteur du Bois-de-l'Héritage du parc-nature, récemment acquis.**

- Raccorder une partie du terrain au secteur du Bois-de-l'Héritage du parc-nature pour protéger le milieu naturel. Utiliser le reste pour compléter le tissu urbain, incluant une rue inachevée.
- Déplacer l'entrée principale sud du parc-nature, destinée aux véhicules, aux vélos et aux piétons, dans la partie annexée via la rue Sherbrooke. Mettre en valeur cette nouvelle entrée.
- Si le site retenu pour la future gare est voisin de ce secteur, obtenir que le terrain de stationnement de la gare soit également utilisé par les visiteurs du parc-nature.

▪ **Assurer la préservation du bois mature situé au sud de l'autoroute 40.**

- Conserver l'écran végétal naturel le long de l'autoroute afin de bonifier l'expérience de la visite dans le secteur du Bois-de-l'Héritage du parc-nature.
- Revoir le zonage du secteur en dehors du parc-nature.

▪ **Créer un partenariat avec l'administration du Club de Golf de l'Île de Montréal.**

- Créer des liens entre le golf et le parc-nature ou obtenir des servitudes d'usage.
- Exploiter le potentiel du golf pour la pratique hivernale du ski de fond, de la raquette et de la glissade, ce qui pourrait apporter des revenus additionnels au club de golf, si le chalet était opérationnel à l'année, surtout les week-ends.
- Exploiter, sécuriser et signaler la présence du tunnel sous l'autoroute pour passer du nord au sud.
- Négocier une emprise plus large entre la limite nord du golf et le boulevard Gouin afin de libérer un espace adéquat pour un réaménagement plus confortable et sécuritaire de la piste cyclable.

▪ **Favoriser l'utilisation des liens entre les parties nord et sud du parc-nature** en augmentant et en améliorant la signalisation informant les usagers de l'existence de ces liens.

- Après entente, favoriser l'utilisation du viaduc ferroviaire et du tunnel du golf comme liens cyclables et piétonniers entre les parties nord et sud du parc-nature.

- Compléter la piste cyclable en aménageant les tronçons manquants pour relier, plus à l'est, les secteurs de Rivière-des-Prairies et du Bois-de-l'Héritage, via le côté ouest du cimetière ou le golf, si le champ de pratique ne pose pas de problème de sécurité.
 - Abandonner la piste cyclable qui passe sur le site de la station d'épuration des eaux usées pour la remplacer par une piste sur le couloir d'Hydro-Québec pour créer un lien physique d'intérêt entre le secteur des Marais et les secteurs du Bois-de-la-Réparation et du Bois-de-l'Héritage.
 - Relier les secteurs des Marais et du Bois-de-la-Réparation à la partie est du parc-nature par une piste cyclable qui passera dans le milieu naturel n° 4.
 - Requalifier le passage par le boulevard Gouin Est, sous le pont Charles-De Gaulle.
- **Abandonner la porte d'entrée véhiculaire via le cimetière Hawthorne-Dale**, une fois réalisé le nouvel accès par la rue Sherbrooke.
- Y maintenir un accès piétonnier et cyclable pour relier le secteur Fleuve aux secteurs Bois-de-l'Héritage et Rivière-des-Prairies.
- **Établir un partenariat avec les propriétaires de la chapelle de la Réparation** pour obtenir une assurance de conservation de l'érablière à caryer faisant partie d'un écosystème forestier exceptionnel.
- Obtenir que les visiteurs du parc-nature aient accès au stationnement du sanctuaire.

3 – RENFORCER LA VOCATION VERTE DE LA POINTE EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

À l'occasion de l'atelier de consultation, il est ressorti que l'écoterritoire présente un fort potentiel écotouristique. Il a donc été recommandé de prendre les mesures nécessaires pour appuyer ce potentiel et même de favoriser les interventions allant en ce sens par rapport à toute autre forme de développement, en particulier les accès et la mise en valeur des paysages riverains.

Pistes de mise en œuvre

Interventions générales

- Obtenir un droit de premier acheteur sur tous les terrains institutionnels et riverains.
- Exploiter le potentiel écotouristique du territoire.
- Établir des partenariats avec les organismes existants pour créer des couloirs et des liens, protéger des terrains et réduire les frais d'exploitation en partageant certains frais et certains équipements.
- Annoncer, le long des couloirs écologiques, la présence et la localisation d'éléments historiques et patrimoniaux.
- Collaborer avec les institutions pour obtenir une reconnaissance gouvernementale des éléments historiques et patrimoniaux du territoire et ainsi assurer leur statut.
- Aménager des écrans visuels végétalisés en bordure des zones industrielles.

Axes de circulation

- Articuler le réseau du train de banlieue pour soutenir la trame verte de l'Est.
- Réaménager complètement le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

- Améliorer, compléter ou aménager des pistes cyclables en chaussée partagée ou en site propre, le long des grands axes routiers (Gouin Est, Notre-Dame Est, Saint-Jean-Baptiste, Maurice-Duplessis et Henri-Bourassa Est) pour augmenter l'accessibilité sécuritaire aux pôles principaux de l'écoterritoire et à ses couloirs verts, de même que pour faciliter le transport collectif ou écologique dans tout l'arrondissement.
- Profiter des travaux de réfection du boulevard Gouin Est et de la rue Sherbrooke Est pour répondre à ces préoccupations.
- Améliorer l'aménagement paysager et aménager des espaces de verdure en bordure des principaux axes routiers, particulièrement en ce qui a trait au couloir de l'autoroute 40.
- Reverdir le secteur de l'entrée de la ville via la rue Notre-Dame Est et le chemin de fer.
- Conserver les écrans de verdure de la zone industrielle située le long du boulevard Maurice-Duplessis, sur l'emprise du boulevard et aux abords des terrains privés.

Boulevard Gouin Est

- Confirmer la vocation de parcours panoramique et patrimonial du boulevard Gouin Est en installant une signalisation adéquate et des repères visuels et en réduisant la vitesse le long du parc-nature.
- Aménager des aires de stationnement et/ou permettre le stationnement sur rue près des sites d'intérêt.
- Compléter et sécuriser la piste cyclable et les trottoirs le long du boulevard.
- Créer une fenêtre plus sécuritaire sur la rivière des Prairies en déplaçant le boulevard Gouin Est vers l'intérieur, à la hauteur du parc des Cages.
- Enfouir les fils électriques et enlever les poteaux. La partie de la chaussée ainsi libérée permettra de sécuriser la piste cyclable et de créer un sentier polyvalent du côté de la rive.
- Étudier la possibilité de rendre à sens unique vers l'ouest la section comprise entre la 94^e Avenue et l'autoroute 40. Évaluer, pour la section s'étendant entre l'autoroute 40 et la rue Sherbrooke Est, l'une ou l'autre des options suivantes : maintenir le *statu quo*, rendre la circulation à sens unique vers le sud si la 133^e Avenue est prolongée jusqu'à la rue Sherbrooke Est ou rendre la circulation à sens unique vers le sud jusqu'à la 1^{re} Rue si la 133^e Avenue n'est pas prolongée.

Développement immobilier

- Prioriser l'application des principes de développement durable pour les projets immobiliers réalisés sur le territoire de la trame verte de l'Est pour y inclure les couloirs de verdure proposés. Mettre en place les outils nécessaires ou des mesures novatrices pour faire respecter ces principes comme un plan particulier d'urbanisme (PPU), un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) ou un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
- Redéfinir les terrains dévolus au développement résidentiel dans le périmètre de la coulée Grou afin de préserver les zones humides. Travailler de concert avec les promoteurs pour y réaliser des projets résidentiels écologiques qui deviendront des références pour la construction sur les écoterritoires.

4 – FAVORISER LES LIENS PHYSIQUES ET VISUELS AVEC LE FLEUVE, LA RIVIÈRE ET LES ÎLES

Pour confirmer la thématique « nature-eau » du concept de l'écoterritoire, il est important d'exploiter toutes les possibilités d'accéder à l'eau et de renforcer les contacts visuels et physiques avec les berges, les cours d'eau et les îles périphériques.

Pistes de mise en œuvre

- **Créer un circuit maritime** pour relier le fleuve, la rivière, les berges et les îles (Mitan, Bonfoin et Sainte-Thérèse).
 - Offrir un circuit de navette fluviale comme un moyen intéressant et complémentaire au circuit terrestre.
 - Établir un partenariat avec les propriétaires et les gestionnaires des archipels du Mitan et Sainte-Thérèse pour accéder aux îles et obtenir leur collaboration en vue de respecter leur caractère écologique.
 - Créer des points d'accès à intervalles réguliers le long des rives. Ces accès devront être en lien avec les couloirs de l'écoterritoire et offrir des structures d'accueil et des kiosques de location d'embarcations et d'équipements spécialisés.
 - Prendre les mesures nécessaires pour réduire le vandalisme et les feux de camp sur les îles.
 - Collaborer avec la Ville de Varennes pour redonner à l'île Sainte-Thérèse sa fonction d'espace public à vocation de récréation « extensive ».
- **Offrir une gamme d'activités reliées au milieu nautique**, accessible à tous pour accroître la fréquentation des lieux et financer la navette mentionnée ci-dessus.
 - Développer un plan d'interprétation du milieu riverain faisant ainsi appel à l'éducation des citoyens vers une plus grande conscience de cette richesse, en partenariat avec les organismes présents sur le territoire.
- **Favoriser l'accès public aux rives.**
 - Maintenir dans le domaine public les propriétés municipales en rive.
 - Prioriser l'achat de terrains riverains permettant de consolider les couloirs verts en rive.
 - Sensibiliser les autres propriétaires gouvernementaux à la nécessité de respecter la vocation publique de leurs propriétés.
 - Collaborer avec le gouvernement du Québec à la récupération des terres publiques utilisées par le secteur privé pour créer un réseau piétonnier en rive, le long du fleuve.
- **Améliorer la signalisation dans le parc du Cheval-Blanc.**
 - Favoriser les liens visuels avec l'archipel du Mitan et le contact physique avec l'eau.
 - Marquer l'entrée de la trame verte de l'Est sur le boulevard Gouin Est, depuis l'ouest.
 - Signaler le lien vers le noyau historique du vieux village de Rivière-des-Prairies.
- **Réaménager le parc des Cageux.**
 - Améliorer la fenêtre sur la rivière des Prairies.
 - Déplacer le boulevard Gouin Est vers le sud pour créer un véritable couloir vert en rive. Relier le parc des Cageux au parc-nature via ce couloir.
 - Revoir l'aménagement de l'embouchure du ruisseau Pinel.
 - Diversifier la végétation du site et contrôler la prolifération d'espèces végétales envahissantes.
 - Améliorer l'accès à l'eau dans le secteur remblayé.

- **Agrandir le parc 100^e Avenue/Pointe-aux-Trembles** vers le sud par un remembrement cadastral le long du boulevard Gouin, au sud du viaduc ferroviaire.
 - Exploiter la vue sur l'eau.
 - Créer un point d'arrêt supplémentaire le long des couloirs verts proposés (G et J) en réaménageant le grand espace de stationnement sis à proximité.
- **Mettre en valeur la particularité géographique propre au parc du Bout-de-l'Île.**
 - Consolider la berge lorsque l'érosion naturelle sera stabilisée pour permettre l'accès physique à l'eau.
 - Assurer une meilleure signalisation pour que le site soit repérable par les usagers.
 - Créer un lien physique de qualité vers le terrain municipal adjacent.
- **Réaménager l'accès aux rives du parc Marcel-Léger.**
 - Intégrer les éléments patrimoniaux (maison Beaudry) du parc dans un circuit historique.
 - Dégager quelques fenêtres sur le fleuve en évaluant la pertinence de la végétation existante.
- **Améliorer les accès à la rive du fleuve dans le parc de la Pointe-aux-Trembles.**
 - Aménager un belvédère.
 - Conserver les bandes riveraines en implantant la gestion différenciée.
- **Appliquer le plan directeur du parc Clémentine-De-La-Rousselière.**
 - Encadrer l'ouverture sur le fleuve et renforcer l'axe principal.
 - Créer plusieurs points d'accès à l'eau ainsi que des espaces d'interprétation et de contemplation.
 - Créer une zone d'accueil centrale.
 - Aménager des pôles d'activités sur la thématique de l'eau.
- **Renforcer le caractère riverain du secteur Fleuve du parc-nature**, en poursuivant la mise en œuvre du plan directeur *Complexe d'interprétation de la Pointe-aux-Prairies – juin 2002*, qui prévoit :
 - La construction d'un chalet multifonctionnel en rive qui abritera l'accueil et l'information touristique, une halte cyclable majeure et un centre d'interprétation du fleuve Saint-Laurent.
 - Le reboisement et la stabilisation des berges.
 - La construction en rive d'une passerelle de bois permettant la promenade et l'observation du fleuve et reliant le site à la maison Beaudry (maison de la culture de Pointe-aux-Trembles), appartenant à la Ville.
 - Le maintien de percées visuelles près de la rive pour permettre un contact avec le fleuve.
- **Relier le parc Bellerive/41^e Avenue à la rampe de mise à l'eau** par un sentier longeant la berge.
 - Localiser les limites de propriété des terrains privés et faire respecter ces limites.
 - Aménager une promenade riveraine reliant les deux espaces verts.
 - Créer un point de service plus complet pour les embarcations motorisées au site de la rampe.

5 – RELIER LES COMPOSANTES « VERTES » PAR DES COULOIRS AFIN DE CRÉER DES RÉSEAUX CONTINUS DE VERDURE

Onze couloirs de verdure sont proposés à même les secteurs d'intérêt écologique, les territoires protégés, les espaces verts, les terrains institutionnels, les emprises publiques et les éléments patrimoniaux. En plus de tisser une grande toile sur l'arrondissement, ce réseau pourra être emprunté en toute saison par les résidents locaux pour de courts parcours récréatifs de détente.

Les couloirs de verdure assurent également à quiconque les emprunte de se retrouver au cœur de la **nature** ou près de l'**eau**. Plus tard, il serait possible de les identifier par une signalisation propre à la trame verte de l'Est pour faciliter l'orientation et renforcer le sentiment de sécurité des usagers, tout en contribuant à transformer l'image industrielle du quartier en une image de quartier plus axée sur la nature.

Pistes de mise en œuvre

Les couloirs proposés sont représentés sur le plan des couloirs de verdure, et les interventions requises pour créer chacun d'eux sont détaillées plus bas. La vue d'ensemble est illustrée sur la figure 8.

A – COULOIR DU VIEUX RIVIÈRE-DES-PAIRIES

Relie la rivière des Prairies au ruisseau Pinel via le parc du Cheval-Blanc, le parc Saint-Joseph, l'église et le cimetière Saint-Joseph et le parc Marien /5^e Rue, relocalisé (1 175 mètres).

La valeur historique du Vieux Rivière-des-Prairies justifie la création d'un couloir reliant ce quartier à la rivière des Prairies et au pôle écologique d'intérêt du futur parc du ruisseau Pinel, plus au sud. Ce couloir s'implantera au sein d'un quartier en devenir, ce qui facilitera sa réalisation.

Interventions proposées

- Revoir les aménagements du parc Saint-Joseph, longeant le boulevard Gouin Est, en tenant compte de la valeur symbolique et historique du secteur.
- Créer une traverse efficace sur le boulevard Perras.
- Prévoir une servitude de passage dans le cimetière.
- Signaler la présence des éléments historiques comme l'église, le presbytère, le cimetière et le noyau de l'ancien village.



B – COULOIR DES BOTANISTES

Relie la rivière des Prairies et le ruisseau Pinel via le parc Perras/Voltaire, une partie du terrain en friche en cours de développement, le parc Pehr-Kalm, le parc des Botanistes, le parc Jean-Jacques-Rousseau et une bande verte sur le lotissement résidentiel (1 000 mètres).

Ce couloir présente un grand intérêt car il relie la rivière des Prairies au ruisseau Pinel. Il permet à tout un nouveau quartier d'être connecté à l'écoterritoire.

Interventions proposées

- Prévoir un passage sur le terrain vacant situé au coin du boulevard Perras et de la rue Voltaire. Ce passage est essentiel à la réalisation de ce couloir.
- S'assurer que le développement qui se déploie vers le ruisseau Pinel tienne compte de la volonté de réaliser ce couloir.
- Prévoir l'utilisation d'une bande de terrain pour relier la pointe sud du parc Jean-Jacques-Rousseau au ruisseau Pinel.



C – COULOIR DU RUISSEAU PINEL

Relie les couloirs A et B et le boulevard Maurice-Duplessis via une bande de largeur variable de part et d'autre du ruisseau (670 mètres).

Le ruisseau Pinel a une haute valeur écologique et doit être protégé, tout en permettant à la population d'en profiter. Il devient un maillon important de la mosaïque de l'écoterritoire et peut constituer un écran végétal qui atténue les odeurs nauséabondes des usines voisines et améliore l'aspect visuel des environs.

Interventions proposées

- Aménager, le long du ruisseau Pinel, un parc linéaire destiné à la marche et à la bicyclette en été et à des activités libres en hiver.
- Profiler et renaturaliser les abords du ruisseau.
- Préserver le marais de tête du ruisseau afin d'assurer l'approvisionnement en eau du ruisseau.
- Diriger vers le ruisseau Pinel les égouts pluviaux des terrains adjacents.



D – COULOIR DE BOSCOVILLE

Relie les pistes cyclables proposées sur les boulevards Henri-Bourassa Est et Saint-Jean-Baptiste à l'écoterritoire via le parc des Cageux, Boscoville 2000, le Centre de détention de Rivière-des-Prairies, le secteur à l'est du parc industriel Maurice-Duplessis, l'Institut Philippe-Pinel et le parc Saint-Valérien (2320 mètres).

Ce couloir permettra aux citoyens d'accéder aux pôles principaux et aux autres composantes de l'écoterritoire via de nouvelles pistes cyclables sur les axes de circulation. De plus, il permettra non seulement de passer du fleuve à la rivière mais également de connecter les noyaux villageois historiques nord et sud.

Interventions proposées

- Protéger le terrain boisé dans la partie ouest du secteur naturel 12.
- Mettre en place une signalisation adéquate indiquant que ce couloir permet de relier la rivière des Prairies au fleuve Saint-Laurent en passant par le village de Pointe-aux-Trembles.
- Revoir la chaussée et requalifier le tracé du boulevard Saint-Jean-Baptiste, seul lien nord-sud dans le quartier, afin de bonifier son environnement et de mettre en place une voie cyclable nord-sud.
- Mettre en lien avec le parc Saint-Valérien.



E – COULOIR DU PROJET 89^E et 94^E AVENUES

Relie la partie est du secteur naturel no 12 à l'écoterritoire via le parc des Cageux, les secteurs A-B-C du projet du Faubourg Pointe-aux-Prairies, la bande de terrain à l'est puis à l'ouest de l'avenue Armand-Chaput et la partie est boisée du parc industriel (2 020 mètres).

Le plan d'ensemble du projet résidentiel 89^e et 94^e Avenues a permis de préserver plusieurs espaces sensibles qui formeront une boucle au cœur du projet immobilier donnant accès à la berge de la rivière et à l'écoterritoire.

Interventions proposées

- Réaliser les aménagements proposés dans le concept sommaire d'aménagement de la zone de conservation appartenant à la Ville.
- Créer un lien cyclable vers l'ouest afin de rejoindre le futur parc du Ruisseau-Pinel via le boulevard Maurice-Duplessis.



F – COULOIR D'HYDRO-QUÉBEC

Relie l'écoterritoire au fleuve Saint-Laurent et à la rivière des Prairies via l'extension est du parc des Cageux, l'emprise de la ligne de transport électrique, le boulevard Maurice-Duplessis vers le quartier de Pointe-aux-Trembles, le secteur du Bois-de-la-Réparation du parc-nature, la ligne HQ et le boisé au sud de l'autoroute 40, la 40^e Avenue, les terrains adjacents au côté sud du boulevard Henri-Bourassa Est et la ligne HQ jusqu'à la rampe de la 36^e Avenue (5 070 mètres).

Ce couloir représenterait le seul lien nord-sud avec le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Interventions proposées

- Évaluer le moyen de traverser le boulevard Henri-Bourassa Est, en surplomb à cet endroit, pour rejoindre la 40^e Avenue.
- Relocaliser, dans la partie située au nord du boulevard Maurice-Duplessis, le tronçon de la piste cyclable qui passe actuellement sur le terrain de la station d'épuration des eaux usées.
- Traiter de façon plus écologique l'emprise nord de la ligne HQ et inclure l'implantation du canal d'évacuation reliant les marécages existants au marais proposé en aval, dans le couloir E.
- Implanter un sentier multifonctionnel dans l'emprise sud. Une attention particulière devra être accordée pour traverser plusieurs artères de ce tronçon.



G – COULOIR DE L'AUTOROUTE

Relie le parc-nature au couloir d'Hydro-Québec via la bande de terrain située sur le terrain de golf, au nord de l'autoroute 40, le milieu naturel no 4 et une bande en front de la station d'épuration des eaux usées (1 590 m).

Ce couloir assure la préservation des marais localisés à cet endroit.

Interventions proposées

- Étudier la possibilité d'implanter un sentier pour assurer un lien entre le parc-nature et le viaduc du CN et ainsi abandonner le lien passant par la station d'épuration des eaux usées.



H – COULOIR DE LA RUE SHERBROOKE EST

Relie la pointe de l'île à l'arrondissement et à l'écoterritoire via le parc du Bout-de-l'Île, la 100^e Rue et la rue Sherbrooke Est jusqu'au boulevard Henri-Bourassa Est (2 050 m).

Ce couloir permettra aux résidents de la pointe de l'île de rejoindre plus rapidement le cœur de l'écoterritoire, la gare du train de banlieue en projet et les rives.

Interventions proposées

- Profiter du réaménagement en cours de la rue Sherbrooke Est pour aménager un couloir vert intégrant une voie piétonnière et une voie cyclable de transit.
- Pour être conséquent avec les objectifs de la trame verte de l'Est, il est suggéré, en plus des couloirs de verdure, de créer un lien cyclable et piétonnier au carrefour giratoire de la rue Sherbrooke Est et d'implanter la future gare de banlieue en lien direct avec la trame verte de l'Est.
- Rétablir le lien hydrique avec la tête de la coulée Grou en passant sous la rue Sherbrooke Est.



I – COULOIR DE LA POINTE DE-L'ÎLE

Relie la pointe de l'île au réseau cyclable de Pointe-aux-Trembles via le parc du Bout-de-l'Île, la 100^e Rue, le parc de la 100^e Avenue/Pointe-aux-Trembles, l'emprise ferroviaire, le parc et la rue Delphis-Delorme, la rue Victoria et le parc linéaire Victoria (2 000 mètres).

Ce couloir permettra d'établir un lien cyclable et pédestre concret entre le parc du Bout-de-l'Île, la coulée Grou et le secteur Fleuve du parc-nature.

Interventions proposées

- Étudier la faisabilité de créer un passage au pied des ponts Le Gardeur et du CN.



J – COULOIR DU FLEUVE

Relie la pointe de l'île au parc de la Pointe-aux-Trembles via le parc du Bout-de-l'Île, une bande riveraine de l'école René-Pelletier, une bande riveraine le long des propriétés privées, la Marina Beaudoin et la rue Bellerive (1 600 mètres).

Grâce à une série d'interventions en rive sur des terrains publics et privés, ce couloir reliera deux espaces verts de grande qualité et offrira une promenade en berge d'une longueur de 1 600 mètres. Cette promenade pourra se compléter en boucle vers la coulée Grou en rejoignant les autres couloirs proposés dans ce secteur.

Interventions proposées

- Récupérer les berges privatisées au gré des opportunités et créer un sentier riverain pour relier ces trois espaces attractifs qui offrent des points de vue uniques sur la rivière, le fleuve et les îles situées en face.
- Négocier une entente avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île pour passer sur le terrain de l'école René-Pelletier, le long du fleuve.



K - COULOIR DE LA VOIE FERRÉE

Relie le secteur Fleuve du parc-nature au couloir d'Hydro-Québec via l'emprise abandonnée de l'ancienne voie ferrée (2 200 mètres).

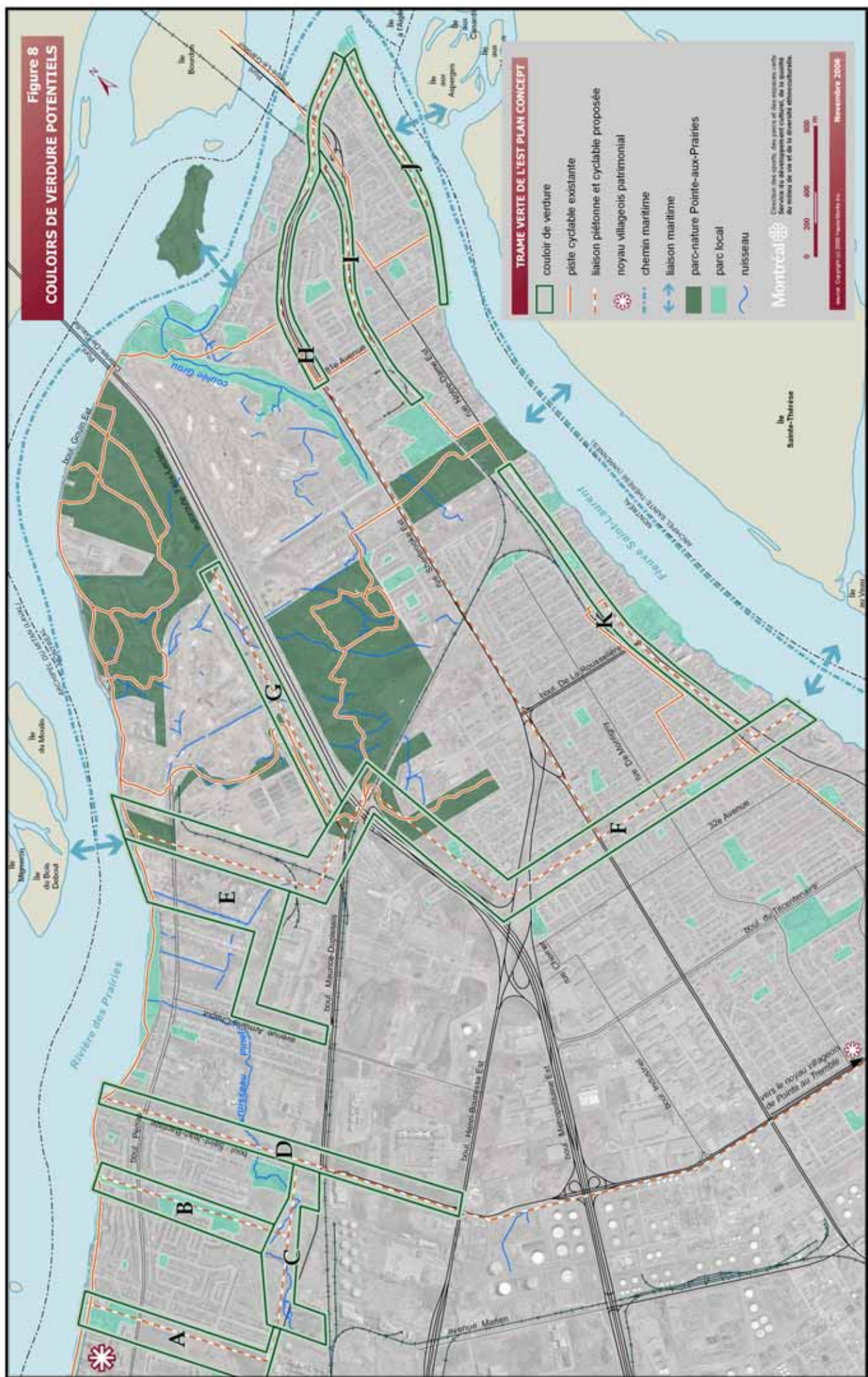
Ce sentier multifonctionnel constituera un tracé supplémentaire à la piste cyclable Notre-Dame Est durant l'été.

Interventions proposées

- Prévoir l'implantation d'un sentier polyvalent et sécuritaire avec une voie cyclable le long du couloir.
- Assurer un lien récréatif, à même l'emprise de la voie ferrée, qui relie des lieux d'intérêt tels que la maison Beaudry, la maison de la culture et les parcs locaux.



Figure 8
COULOIRS DE VERDURE POTENTIELS



RÉFÉRENCES

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

- CENTRE DE RECHERCHES ÉCOLOGIQUES DE MONTRÉAL (1984). *Rapport final de l'évaluation de la valeur écologique de différents bois, ruisseaux et îles du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.*
- COMITÉS ZIP JACQUES-CARTIER, COMITÉ ZIP VILLE-MARIE ET HÉRITAGE LAURENTIEN (2006) *Réseau bleu de la Ville de Montréal : inventaires et analyses des potentiels et contraintes des activités liées aux milieux aquatiques.*
- COMMISSION ROYALE SUR L'AVENIR DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO (1992). *Régénération – Le secteur riverain de Toronto et la ville durable : rapport final.*
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (1989). Plan directeur du parc régional du Bout-de-l'Île.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (1991) « Rapport d'activités - Comité d'aménagement, janvier 2001 », *Caractéristiques écologiques du parc régional du Bout-de-l'Isle, secteur est.*
- CORPORATION DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DU CROISSANT DE L'EST (2001). Rapport d'activités, comité d'aménagement.
- GROUPE ROUSSEAU LEFEBVRE (2006). *Plan concept d'intervention – Rapport de Travail.*
- LYNCH, Kevin (1981). *A Theory of a Good City Form.* Cambridge, Massachusetts and London, England – MIT Press
- MARINEAU, Kim (2005). *Caractérisation écologique des rives et de l'île de Montréal et de l'île Bizard.* Rapport pour le compte de la ville de Montréal.
- SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS – Île de Montréal. *Étude sur l'achalandage anticipé au parc interrégional du Croissant de l'Est*, mai 1996, – Innovaction Loisir et Tourisme.
- SODEM (2004). Rapport final d'analyse du potentiel de réalisation d'un projet d'aménagement de bassins par le biais d'embarcations nautiques et d'activités hivernales du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.
- VILLE DE MONTRÉAL (2004). *Bilan environnemental sur la qualité des cours d'eau de Montréal*, 2004, bilan annuel du Réseau de suivi du milieu aquatique.
- VILLE DE MONTRÉAL (2005) « chapitre 20 : Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est », *Plan d'urbanisme de Montréal*
- VILLE DE MONTRÉAL (2004) *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.*

ÉQUIPE DE RÉDACTION DU RAPPORT FINAL

Comité technique de la trame verte de l'Est

Représentants de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts (DSPEV)

Daniel Hodder	conseiller en aménagement – chef d'équipe
Patricia Di Genova	conseillère en aménagement
Joanne Proulx	architecte paysagiste
Claude Thiffault	conseiller en aménagement – biologiste

Représentante de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement

COLLABORATEURS

Le Groupe Rousseau Lefebvre

Les participants de consultation publique tenu le 26 mars 2005

Les participants de l'atelier tenu le 29 novembre 2005

Richard Fortin	Chambre de commerce de la Pointe de l'Île
Coralie Deny	Conseil régional de l'Environnement
Nicole Robert	G.U.E.P.E.
Édouard Raymond	Approche-Nature
Maurice Paré	Société historique de Rivière-des-Prairies
Patrick Asch	Héritage Laurentien
Michelle Simon	Les Amis de la culture
Claude Belzil	Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles
Chantal Rouleau	Comité ZIP Jacques-Cartier
Sylvie Bibeau	Approche Nature
Christian Graff	Comité ZIP Jacques-Cartier

Autres membres du comité technique de la trame verte de l'Est

Karyl Chouinard-Appolon	biologiste, Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, Direction régionale de Montréal
Guy Deschamps	responsable RSMA, Direction de l'environnement
Yves Marquis	biologiste, Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, Direction régionale de Montréal, Direction régionale de Montréal
Suzie Moreau,	agente technique en horticulture et arboriculture, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
Danielle Pineault	agent de développement, gestion des grands parcs, DSPEV
Sabin Tremblay	conseiller en aménagement, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
Andrée Turenne,	conseillère en aménagement, DSPEV

Personnes ressources

Chantal Brouillette	chef secteur Est, gestion des grands parcs, DSPEV
Sylvie Comtois	conseillère en planification – biologiste, DSPEV
Jocelyne Hébert	rédactrice et réviseure
Diane Labrecque,	chef de division horticulture et parcs, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
Michel Lemire	technicien en gestion de documents et archives
Marie-Claude Massicotte	architecte paysagiste, DSPEV

Géomatique

Pauline Lavoie	technicienne en géomatique, DSPEV
----------------	-----------------------------------